Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU
Canton de La Brède

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/135

OBJET : ÉTUDE ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE (ABC) – PARTENARIATS

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : 5 novembre 2018

Date d'affichage de la convocation au siège : 5 novembre 2018

Le 13 novembre de l'année deux mille dix-huit à 18h30
à La Brède – Salle des Fêtes
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	M. FATH
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	A	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	E	M. GACHET	LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	E	M. LARRUE	CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	E	M. LEMIRE	BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, M. CHEVALIER est élu(e) secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.
*** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**

Signé par : Christian Tamarelle
Date : 20/11/2018
Qualité : Parapheur Présidence

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/135

OBJET : ÉTUDE ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE (ABC) – PARTENARIATS

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-2-1 relatif à la protection et à la mise en valeur de l'environnement,

Vu les dispositions législatives du code général des collectivités territoriales (article L5221-1 et 2) relatives aux ententes, conventions et conférences intercommunales,

Vu les statuts du syndicat mixte du CBNSA approuvés par l'arrêté préfectoral du 02 octobre 2018,

Vu les dispositions législatives du code général des collectivités territoriales (articles L. 5721-2 et suivants),

Vu l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2018 par la Préfecture de Gironde adoptant l'adhésion de la Communauté de communes de Montesquieu au syndicat mixte du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique et modifiant ainsi ses statuts,

Vu les statuts de l'Association pour la Réserve Naturelle Géologique de Saucats La Brède du 26 juin 2013, mentionnant le titre pour la Communauté de Communes de Montesquieu de membre de droit,

Vu la convention de subvention de l'Agence Française pour la Biodiversité relative aux ABC de la Communauté de communes de Montesquieu du 15 décembre 2017,

Vu la convention de partenariat, entre la RNG, le CBNSA et l'OAFS, pour la constitution d'un Observatoire Régional du Patrimoine Naturel en Aquitaine du 1er Décembre 2015,

Vu la commission environnement du 6 juin 2018,

Vu la conférence des Maires du 21 juin 2018,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

La Communauté de communes, dans le cadre de ses statuts, a notamment pour objectif la préservation et la connaissance des habitats naturels, de la flore et de la faune sur son territoire de compétence. Cela se traduit au travers de différentes démarches, avec notamment des études : Les atlas de la biodiversité communale.

Pour ce projet, la Communauté de Communes de Montesquieu a été retenue, suite à sa candidature auprès de l'Agence Française pour la Biodiversité pour l'appel à manifestation d'intérêt sur l'atlas de Biodiversité Communale. Le montant de l'aide accordée s'élève à 224 000 euros, soit 80 % du montant hors taxe du budget prévisionnel évalué à 336 000 euros TTC. Pour mener à bien cette étude, il est envisagé deux partenariats : un premier avec le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique et un second avec la Réserve Naturelle Géologique de Saucats La Brède.

La CCM souhaite confier le volet Coordination technique et scientifique, le volet fonge, flore et habitats naturels, ainsi qu'une partie du volet communication de l'étude, au Syndicat mixte du CBNSA. Pour ce faire une contribution financière lui sera versée selon la répartition estimative indiquée dans le tableau ci-après, basée sur la programmation financière et technique pour la réalisation de l'étude ABC Atlas de la Biodiversité Communale détaillée dans l'annexe 2 de la convention de partenariat.

La CCM souhaite confier le volet faune, le volet géologie ainsi qu'une partie du volet communication de l'étude à l'Association pour la Réserve Naturelle Géologique de Saucats La-Brède. Pour ce faire une contribution financière annuelle lui sera versée selon la répartition estimative indiquée dans le tableau ci- après, basée sur la programmation financière et technique pour la réalisation de l'étude ABC Atlas de la Biodiversité Communale détaillée dans l'annexe 2 de la convention de partenariat.

La CCM souhaite piloter l'étude et coordonner les partenaires, et prendre en charge une partie du volet communication de l'étude, pour de l'animation et tout ce qui relève de la compétence graphique et éditoriale de la collectivité. Elle financera ainsi une partie de sa mission selon la répartition financière estimative indiquée dans le tableau ci-après, basée sur la programmation financière et technique pour la réalisation de l'étude ABC Atlas de la Biodiversité Communale détaillée dans l'annexe 2 de la convention de partenariat.

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU
Canton de La Brède

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/135

OBJET : ÉTUDE ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE (ABC) – PARTENARIATS

Détail	Période de réalisation	CCM	Part AFB/ CCM	RNG	Part AFB/ RNG	CBNSA	Part AFB/ CBNSA	TOTAUX / VERSEMENTS	Part AFB/ Versement
1er versement	2018	1 792,25 €	1195	7 757,75 €	5172	7 250,00 €	4833	16 800,00 €	11200
2eme versement	2019	14 338,00 €	9559	62 062,00 €	41375	58 000,00 €	38667	134 400,00 €	89600
3eme versement	2020	14 338,00 €	9559	62 062,00 €	41375	58 000,00 €	38667	134 400,00 €	89600
4eme versement	2021	5 376,75 €	3585	23 273,25 €	15516	21 750,00 €	14500	50 400,00 €	33600
TOTAUX	TOTAUX	35 845,00 €	23897	155 155,00 €	103437	145 000,00 €	96667	336 000,00 €	224000

Une convention de partenariat tripartite entre la CCM, la RNG et le CBNSA permet de cadrer les éléments financiers et techniques en vue de la bonne réalisation de l'étude ABC Atlas de la Biodiversité Communale dans le respect des clauses de la convention de subvention pour l'étude qui lie l'Agence Française pour la Biodiversité et la Communauté de Communes de Montesquieu.

Ainsi, il est proposé de délibérer sur le partenariat avec l'Association pour la Réserve Naturelle Géologique de Saucats La Brède et le CBNSA pour la durée totale de l'étude, et de valider dans ce cadre la convention tripartite qui lie les partenaires pour la réalisation de l'étude ABC Atlas de la Biodiversité Communale qui précise, notamment :

- La répartition financière et les versements de la CCM correspondants
- Les missions techniques de chacune des parties
- Les conditions de versement et de modification de la convention
- Le Plan estimatif prévisionnel de financement du partenariat pour la réalisation de l'étude ABC "Atlas de la Biodiversité Communale"

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve, le partenariat avec la RNG et le CBNSA pour la réalisation de l'étude ABC Atlas de la Biodiversité Communale
- Approuve la programmation prévisionnelle technique et financière, pour la réalisation de l'étude ABC Atlas de la Biodiversité Communale dans le cadre de ce partenariat,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat tripartite entre la CCM, la RNG et le CBNSA,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération et à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de son objet.
- Prévoit les crédits aux budgets afférents

Fait à Martillac, le 13 novembre 2018

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

Enregistrement : 19/12/2017 (17:17)
Arrivée : 19/12/2017
Registre : 2017-12-25955
Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

Établissement public du ministère de l'Environnement

La CC de Montesquieu

1 Allée Jean Rostand

33650 MARTILLAC

A l'attention de Mr Le Président

Vincennes, le 15 DEC. 2017

BORDEREAU D'ENVOI

N/Réf. DFCL/SCL/1514/MC/1067

Objet : Convention de subvention relative aux ABC de Communauté de Communes de Montesquieu

LRAR 2C 117 202 1387 8

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Convention de subvention relative aux ABC de Communauté de Communes de Montesquieu	1 Original	Transmission de l'exemplaire original signé par l'AFB de la convention référencée en objet. Bien cordialement,

Le Directeur Général de l'AFB
Par délégation,
La Secrétaire Générale

Sophie GRAVELLIER

« Le Nadar » Hall C – 5 square Félix Nad
Tel : 01 45 14 36 00

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Communauté de Communes de Montesquieu

Convention de subvention relative à à l'Atlas de la Biodiversité Communale de la Communauté de communes de Montesquieu

Entre

L'AGENCE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITE, établissement public à caractère administratif dont le siège est sis Immeuble Le Nadar – Hall C – 5, square Félix Nadar – 94300 VINCENNES,
Représentée par son Directeur général en exercice, M. Christophe AUBEL

Ci-après « **AFB** »,

Et

La Communauté de communes de Montesquieu, communauté de communes ayant son siège au 1 allée Jean Rostand - 33 650 Martillac, SIRET n° 24 330 126 400 038 et représentée par son Président, M. Christian TAMARELLE, ou son délégataire ayant pouvoir à cet effet en vertu de la délibération 2017/116 du 26 septembre 2017,

Ci-après dénommée « **CCM**»,

L'AFB et la CCM sont ci-après dénommés individuellement par « Partie » ou collectivement par les « Parties ».

Vu la Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le Décret 2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité ;

Vu la délibération n° 2017-31 du conseil d'administration de l'AFB en date du 20 juin 2017 portant sur le lancement d'un l'Appel à manifestations d'intérêt relatif aux « Atlas de la Biodiversité Communale » ;

Vu l'Appel à manifestations d'intérêt : Atlas de la Biodiversité Communale du 20 juillet 2017 ;

Vu la demande de subvention du 14/09/2017;

Vu la délibération n°2017-116 datée du 26/09/2017 de la CCM autorisant Président à solliciter des subventions pour la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale ;

Vu les résultats du jury d'examen des candidatures de l'AMI « Atlas de la Biodiversité Communale » du 27/11/2017 ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

PREAMBULE

L'AFB est un établissement public de l'État à caractère administratif, créé par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et régie par le décret n° 2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité.

L'Agence française pour la biodiversité exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins. Elle vient, sous la tutelle du Ministère de l'Environnement en appui aux acteurs publics mais travaille également en partenariat étroit avec les acteurs socio-économiques. Elle a aussi vocation à aller à la rencontre du public et mobilise également les citoyens autour d'actions en faveur de la biodiversité.

La CCM est candidate pour démarrer un Atlas de la Biodiversité Communale sur l'ensemble de ses communes : Ayguemorte-les-Graves, Beautiran, Cabanac et Villagrains, Cadaujac, Castres Gironde, Isle-Saint-Georges, La Brède, Léognan, Martillac, Saint-Médard d'Eyrans, Saint-Morillon, Saint-Selve et Saucats.

Les objectifs de son projet « Atlas de la Biodiversité Communale » sont :

- de disposer et de partager une information naturaliste qui permette d'intégrer les enjeux de biodiversité aux actions et politiques communales ;
- de favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de biodiversité par les élus, les équipes techniques, les acteurs locaux et les habitants ;
- d'impliquer les acteurs locaux et habitants dans la construction de pistes d'actions locales, notamment communales, en faveur de la biodiversité.

La CCM sollicite le soutien financier de l'AFB pour la réalisation de son projet « Atlas de la Biodiversité Communale » qu'elle initie pour une période de 36 mois. Ces actions sont conformes à ses missions et objectifs et aux politiques municipales des communes.

Le projet s'inscrit également dans le cadre de la feuille de route de l'Agence Française pour la Biodiversité, notamment à travers son objectif d'accompagnement au déploiement des Atlas de la Biodiversité Communale. Il s'agit de relancer le programme Atlas de la Biodiversité Communale initié par le ministère en 2010, qui a permis de couvrir environ 300 communes en 6 ans. Pour cela, l'Agence souhaite soutenir financièrement la réalisation de 500 ABC en 3 ans. Cette action de soutien aux Atlas de la Biodiversité Communale s'intègre pour l'Agence dans sa fonction de « cœur de réseau », en interface avec l'ensemble des acteurs institutionnels, publics et privés, concernés, en les aidant concrètement à mettre en place les actions qu'ils portent.

Il a été convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Article 1 : Objet de la convention

Par la présente convention, ci-après désignée « Convention », la CCM s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, le programme d'actions présenté lors de la demande de financement.

Dans ce cadre, l'AFB contribue financièrement à ce programme, en lien avec les missions d'intérêt général de la CCM et à ses activités non économiques.

L'AFB n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

Le projet à l'initiative de la CCM est décliné en annexe.

Article 2 : Durée de la convention

La Convention entre en vigueur à la date de sa signature par l'AFB.

À compter de sa signature, la Convention est conclue pour une durée de 42 mois.

L'exécution de la Convention comprend, à titre indicatif, deux périodes :

- Une période, de réalisation du programme d'actions de 36 mois;
- Une période de présentation des pièces justificatives prévues à l'article 4 permettant le versement du solde de 6 mois.

Article 3 : Montant du projet et contribution des parties

Le coût total du programme d'actions sur la durée totale de la convention est estimé à 280 000 € H.T.

L'AFB contribue financièrement pour un montant de **224 000 € net de taxes**, équivalent à 80 % du montant total du programme d'actions, établis à la signature des présentes, tels que figurant en annexe.

La subvention qui ne représente pas la contrepartie d'une prestation de service ou la livraison d'un bien et qui ne constitue pas le complément du prix d'une telle opération ne sera pas imposable à la TVA.

Article 4 : Modalités de versement

Le montant de la contribution financière de l'AFB sera versé selon les modalités suivantes :

- un **premier versement de 67 200 € à la signature**, soit 30% du montant total de la Convention par l'AFB ;
- **un deuxième versement de 67 200 €, soit 30% du montant total**, après transmission à l'AFB d'un état d'avancement fourni au plus tard 18 mois après la signature de la Convention justifiant de la progression des actions du Programme engagées depuis la signature de la Convention ;
- **le solde de 89 600 €, soit 40% du montant total** après :
    - transmission d'un état d'avancement justifiant de la progression des actions engagées depuis la date de signature de la Convention ;
    - transmission d'un bilan financier permettant d'apprécier la réalisation effective des actions du programme fourni au plus tard avant la date de clôture de la Convention ;
    - confirmation par écrit (email ou courrier) du bénéficiaire que les données produites dans le cadre de l'ABC ont bien été diffusées aux niveaux régional et national afin d'alimenter l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN).

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Si l'avancement du programme est jugé insuffisant au regard de la demande de subvention présentée par la CCM, l'AFB pourra décider de réduire ou de différer des versements.
En cas de réalisation partielle, pour quelques raisons que ce soit, d'une ou plusieurs actions du programme, le montant initial de participation de l'AFB pourra être révisé.
Les versements seront effectués au compte ci-dessous :

TITULAIRE DU COMPTE : La Communauté de communes de Montesquieu

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB		Domiciliation
30001	215	D3390000000	17		TRESORERIE CASTRES-GIRONDES

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)		BIC (Bank Identifier Code)
FR54 3000 1002 15D3 3900 0000 017		BDFEFRPPCCT

Article 5 : Conditions de réalisation du programme d'actions et d'utilisation du concours financier

La CCM s'engage à mener à bien le programme d'actions décrit dans l'annexe 1 en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires dans les délais rappelés à l'article 4. Elle en assure la gestion, le suivi et le contrôle de la mise en œuvre du programme d'actions qui en relève.

La CCM est responsable de l'exécution du programme d'actions susvisé et de l'ensemble des opérations y afférentes. En ce sens, l'AFB ne pourra pas être tenue responsable de tout acte ou manquement contractuel commis à raison de la réalisation par la CCM.

En cas de retard pris dans l'exécution des actions prévues par la présente convention, la CCM en informe sans délai l'AFB.

En cas de non-respect des termes de la présente convention, le montant initial du soutien financier de l'AFB peut être réévalué en fonction des actions effectivement menées par la CCM.

La CCM facilite le suivi par l'AFB du programme d'actions, notamment par l'accès aux justificatifs des dépenses et des autres documents utiles.

Un contrôle sur place peut éventuellement être réalisé par l'AFB, en vue de vérifier l'exactitude du bilan financier transmis.

Article 6 : Comité de suivi de la convention

Un comité de suivi de la présente Convention est mis en place. Ce comité de suivi sera composé a minima de la CCM, de la Direction Appui aux politiques publiques de l'Agence française pour la biodiversité et de la direction régionale ou interrégionale de l'Agence Française pour la Biodiversité associée.

Ce comité pourra se réunir pour examiner notamment l'état d'avancement et la réalisation effective du programme d'actions en vue de faciliter l'utilisation et la diffusion des résultats à l'ensemble de la communauté publique.

Article 7 : Propriété et diffusion des résultats

7.1. Propriété intellectuelle

Par Résultats, les Parties entendent toutes les informations et connaissances techniques et/ou scientifiques, et notamment le Savoir-faire, les secrets de fabrique, les secrets commerciaux, logiciels, données, dossiers techniques, prototypes logiciels (sous forme de code source et/ou de code objet),

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

plans, schémas, dessins, protocoles, formules, devis, travaux de conception, systèmes, algorithmes, bases de données, propositions, concepts, idées et/ou tout autre type d'informations, méthodes et développements, sous quelque forme qu'elles soient, brevetables ou non, susceptibles ou non d'être protégées par un droit de propriété intellectuelle, développés ou obtenus dans le cadre de l'exécution de la présente Convention ainsi que tout produit ou procédé en résultant.

Les Résultats issus de la présente convention appartiennent à la CCM, sous réserve, le cas échéant, des droits des tiers à la présente convention.

L'AFB n'acquiert aucun droit de propriété intellectuelle sur les Résultats générés.

Sous réserve des droits des tiers et des dispositions de l'article 8, la CCM a pour objectif, dans l'intérêt général, de rendre accessible et utilisable à titre gratuit les Résultats par tout public, en accordant notamment sans que cette liste ne soit exhaustive :

- le droit de reproduire ou de faire reproduire les Résultats, en tout ou partie, par tous moyens et procédés, sur tous supports et tous matériaux tant actuels que futurs ;
- le droit de représenter ou de faire représenter les Résultats, en tout ou en partie par tous moyens de diffusion et de communication actuel ou futur ;
- le droit de modifier, d'extraire, d'enrichir, de transformer les Résultats, en tout ou en partie avec l'autorisation de la CCM;
- le droit de traduire ou de faire traduire les Résultats, en tout ou en partie, en toute langue ou pour tout environnement informatique, en tout ou en partie avec l'autorisation de la CCM;
- le droit de mettre en œuvre ou de faire mettre en œuvre les Résultats, en tout ou en partie, par tout moyen technique ;
- le droit d'utiliser et d'extraire des contenus consistant en des bases de données.

Ces droits sont accordés sous réserve du respect des droits de propriété intellectuelle de leurs auteurs en particulier par l'obligation d'attribution de ces Résultats à leurs auteurs, tels que mentionnés par la CCM, et par l'interdiction de toute opération tendant à altérer leur signification.

Le cas échéant, la CCM prendra notamment en charge et fera son affaire conformément au Code de la propriété intellectuelle de l'autorisation et de la rémunération desdits auteurs sur les Résultats concernés.

Pour les Résultats brevetables, la CCM examinera les conditions d'attribution d'un droit d'usage à l'ensemble de la communauté publique et aux citoyens.

7.2. Diffusion des résultats

La CCM s'engage à faire les meilleurs efforts afin de faciliter la diffusion la plus large possible des Résultats issus de la convention auprès du public selon les modalités de son choix (licence open source pour les logiciels, licence creative commons pour les œuvres de propriété intellectuelle etc...).

Les Résultats (données naturalistes) issus de la présente convention seront placés par la CCM sous licence Etalab afin de garantir des droits de réutilisation libre et elle s'engage aussi à faire remonter les Résultats aux niveaux régional et national afin d'alimenter l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN).

La CCM s'engage à publier les Résultats issus de la Convention sur son site internet (s'il en existe un), ou à défaut de l'intercommunalité, du Parc national ou du Parc naturel régional concerné.

La CCM s'engage à citer l'AFB comme partenaire sur les communications faites sur le projet notamment par la mention suivante : action soutenue par l'AFB. Les Parties pourront faire état de la Convention pour toute action de communication.

En outre, les Parties s'autorisent réciproquement sauf réserve explicite à utiliser leur nom, leur logo, leur marque pour toutes les communications faites sur le programme d'actions pendant la durée de la Convention.

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Article 8: Confidentialité

Chaque Partie s'engage à garder confidentielle toute information donnée comme telle provenant de l'autre Partie et à exiger du personnel placé sous son autorité le respect de ces obligations.

Il est convenu que si une Partie entend communiquer à un tiers l'une de ces informations, elle devra obtenir au préalable le consentement de l'autre Partie.

Il est précisé que ne seront pas considérées comme confidentielles les informations dont la Partie qui les aura reçues pourra prouver :

- qu'elles faisaient partie du domaine public au moment de leur communication, ou
- qu'elles y sont tombées ultérieurement autrement que par un manquement à la présente obligation de confidentialité, ou
- qu'elle les détenait déjà avant leur communication, ou
- qu'elle les a reçues librement d'un tiers autorisé à les divulguer, ou qu'elle est légalement tenue de communiquer, ou
- qu'elles ont été divulguées en application d'ordonnances, de règlements, de règles juridiques ou administratives, ou dans le cadre d'une procédure judicaire, administrative ou arbitrale, sous réserve que la Partie tenue de les divulguer ait préalablement informé la Partie propriétaire desdites informations et ait convenu avec cette dernière des moyens légaux permettant de limiter autant que possible leur divulgation.

Les engagements du présent article sont valables pendant la durée de la Convention et pendant les cinq (5) ans qui suivront son échéance ou sa résolution.

Article 9: Avenant

Toute modification du projet ou des clauses contenues dans la présente Convention fera l'objet d'un avenant.

Article 10 : Résolution de la convention

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre Partie, des engagements issus de la présente Convention, celle-ci pourra être résolue de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un (1) mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

L'AFB sera en droit de suspendre le versement de la subvention et/ou mettre fin à la convention en cas de manquement tel que qualifié ci-dessous :

- manquement par la CCM à l'une de ses obligations au titre de la convention, en ce compris notamment : le non-respect de la réalisation du programme d'actions prévue à l'article 5, la non transmission à bonne date et de façon répétée des documents et informations requis en application de la convention (notamment en application de l'article 4, ou encore l'allocation de la subvention à des dépenses non éligibles) ;
- cessation de la réalisation ou constatation notamment au vu des états d'avancement transmis de la non réalisation du programme d'actions conformément aux termes de l'article 4, que cette cessation ou non réalisation soit imputable ou non à la CCM;
- toute modification de la CCM sans l'accord préalable de l'AFB qui serait susceptible d'avoir un effet significatif défavorable sur la réalisation du programme d'actions ;
- dissolution ou liquidation de la CCM.

En cas de fin anticipée de la présente Convention, la CCM présentera un compte-rendu détaillé des actions menées et un bilan financier sur la base desquels, le solde de la contribution financière restant à verser sera calculé au prorata des actions effectivement réalisées. En cas de trop perçu, un reversement sera demandé.

La Convention pourra également être résolue en cas de force majeure.

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Article 11 : Litiges

Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les contestations qui pourraient survenir de la validité, l'interprétation et/ou de l'exécution des clauses de la présente convention.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le tribunal compétent.

Article 12 : Documents contractuels

Les documents contractuels constitutifs de la Convention sont les suivants :

- la présente convention
- ses annexes

Fait en 2 exemplaires originaux, à Vincennes le 15 DEC. 2017

Le Directeur général de l'AFB

Le Directeur Général de l'AFB
Par délégation,
La Secrétaire Générale
Sophie GRAVELLIER

Christophe AUBEL

Le contrôle budgétaire de l'AFB

n° 2513 du 13/12/17
Pour le Contrôleur Budgétaire
et par délégation
Fabienne PIC

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Le Président de la CCM, ou son délégataire ayant pouvoir à cet effet

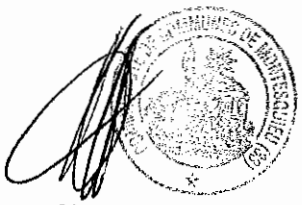

Christian TAMARELLE

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Annexe 1

Descriptif du programme/projet

Titre complet de l'action	**Atlas de la Biodiversité Communale de la Communauté de communes de Montesquieu**
Action n°	
Contexte de l'action	
Objectifs de l'action au titre de la convention	Apporter aux communes ou intercommunalités une information naturaliste suffisamment complète et synthétique, notamment cartographique, qui permette une intégration des enjeux de la biodiversité du territoire dans les actions et stratégies portées par la collectivité (politiques publiques, documents d'urbanisme, gestion d'espaces, incitations auprès des particuliers et entreprises, actions de sensibilisation…) Favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de la biodiversité propres au territoire par les élu-e-s, les équipes techniques municipales ou intercommunales, les acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, entreprises, associations, etc.) et des habitants. Impliquer les acteurs locaux pour construire, en concertation, des recommandations afin d'améliorer la gestion des espaces publics (ou privés) de la commune ou de l'intercommunalité. Faire remonter les données produites dans le cadre de l'ABC aux niveaux régional et national afin d'alimenter l'INPN.
Résumé de l'action au titre de la convention	La Communauté de communes de Montesquieu se lance dans la réalisation d'un atlas de la biodiversité communale sur l'ensemble de ses communes : Ayguemorte-les-Graves, Beautiran, Cabanac et Villagrains, Cadaujac, Castres Gironde, Isle-Saint-Georges, La Brède, Léognan, Martillac, Saint-Médard d'Eyrans, Saint-Morillon, Saint-Selve et Saucats.. Le projet suit le guide produit en octobre 2014 par le Ministère en charge de l'écologie.

Acteurs		
	Responsable Partenaire	Elisabeth LEMOINE
	Autres correspondants Partenaire	Emmanuel NORENA
	Correspondant AFB	Vincent Hulin
	Autres correspondants AFB	Gwendoline Grandin
	Autres correspondants	

Actions liées	Actions liées dans la même convention ou dans une convention avec un autre partenaire.		
Date de rédaction de la fiche	07/09/2017	**Version**	1

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Programme détaillé de l'action

IDENTIFICATION DU PARTENAIRE PORTEUR DE PROJET :

Communauté de Communes de Montesquieu

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Nom : Communauté de communes de Montesquieu Adresse du siège : 1, allée Jean Rostand,

Code postal : 33650
Commune : Martillac

IDENTIFICATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom et prénom : Tamarelle Christian

Fonction : Président de la Communauté de communes de Montesquieu Téléphone : 05 57 96 01 20

Courriel : president@cc-montesquieu.fr

IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DU PROJET

Nom et prénom : Lemoine Elisabeth

Fonction : Technicienne de rivière/animatrice Natura2000 Téléphone : 05 57 96 43 04

Courriel : natura2000gms@cc-montesquieu.fr

IDENTIFICATION DU PROJET :

Contexte du projet :

Dans le cadre des compétences et responsabilités grandissantes de la collectivité au regard de la préservation de l'environnement, la CCM souhaite compléter ses différentes actions, par une démarche complémentaire afin d'affiner les connaissances acquises et de celles en cours acquisition sur le volet de la biodiversité.

La préservation de la biodiversité passe en premier lieu par la connaissance de celle-ci. Le territoire possède déjà des éléments de connaissance sur le territoire mais dont la quantité et la qualité des données n'est pas homogène, ni exhaustive. Ces données sont également assez anciennes, mis à part pour des zones limitées telles que la Réserve Naturelle Géologique de Saucats-La Brède.

Associés à la biodiversité riche et patrimoniale qui caractérise le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu, de nombreux et forts enjeux sont présents (Urbanisme, développement économique, patrimoine géologique, agriculture,...).

Le territoire, aux portes de l'agglomération Bordelaise, est fortement impacté par la pression foncière, qui ne fait que s'accroître avec le temps et avec l'aménagement des infrastructures attractives pour la population et le développement de la métropole voisine.

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Pour construire des politiques urbaines et péri-urbaines cohérentes avec les schémas de planification nationaux (SRCE, Loi biodiversité,..) et supra-territoriaux (SCOT, SDAGE, SAGE,...) intégrant des objectifs de préservation de la biodiversité, le point nodal est de bien connaître la situation de la biodiversité en terme d'inventaires et de cartographies de la faune et la flore et des habitats naturels présents. De ce diagnostic, pourront alors être définit des cœurs de biodiversité et des zones de transition, à partir desquelles les enjeux biodiversité seront hiérarchiser en rapport avec les autres enjeux du territoire, que ces enjeux soient des pressions sur la biodiversité ou des auxiliaires pour celle-ci.

Objectif du projet :

Le premier objectif recherché dans cette démarche est de réaliser une synthèse des connaissances existantes, bibliographiques et naturalistes, produites par la collectivité et l'ensemble des partenaires producteurs de données sur le territoire de la collectivité.

De cette première phase, découlera le besoin en données spatiales et taxonomiques pour un inventaire actualisé et homogène, sur les différentes communes, de la faune, de la flore et des habitats naturels. Besoin, qui permettra de réaliser des commandes d'inventaires complémentaires ou d'actualisation d'inventaires, au plus prêt du besoin réel et au souci grandissant de l'utilisation raisonnée du denier public. L'opération de complément d'inventaire et de cartographie s'appuiera à la fois sur des professionnels naturalistes, via une commande publique et auprès de la population, via des outils collaboratifs.

Le besoin de données étant issu d'une nécessité de connaissance, les objectifs de cette étude seront :

- la mise à disposition des données et leur vulgarisation, la communication inhérente à la bonne transmission de ces éléments de connaissance.
- La participation du grand public via des outils de communication numérique, des applications web et des ateliers participatifs.
- La hiérarchisation des enjeux de biodiversité en regard des statuts de protection et de vulnérabilité des espèces et habitats naturels rencontrés et à la typicité et complexité des cycles de vie associés.
- La hiérarchisation des enjeux du territoire (en terme de pression sur la biodiversité ou d'auxiliaire à celle- ci).
- La définition de périmètres de sauvegarde pour la mise en place des politiques publiques (ZPENS, PLUi,...).
- La définition de prescriptions pour les zones de transition et les zones urbanisables.
- La promotion et le soutien des enjeux auxiliaires (agriculture extensive, activité participative et environnementales,...).
- La concertation avec les usagers du territoires pour trouver un équilibre entre les différents enjeux.
- La diffusion de la connaissance via des outils de communication numérique et de support matérialisé. Mais également l'alimentation de plateformes existantes telles que SIGORE, l'OFSA et l'OAFS, le SINP,...

Date de Début :1er trimestre 2018/ fin : fin 2021

Coût complet (HT) :

280 000 €

Aide demandée (HT) :

224 000 € (soit 80% du coût complet HT)

Acteurs

Responsable du projet : Lemoine Elisabeth (Technicienne du service environnement)

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Autres correspondants au sein de la structure porteuse du projet :

Autres correspondants :

Norena Emmanuel (chef du service environnement) Mathilde Simard (chef du service communication) Kim Champion (Chargée de la communication digitale)

Laudoyer Julie (Technicienne du service environnement)

Techniques AFB

ARB CBNSA

CEN Aquitaine Fédération de pêche 33 Fédération de chasse 33 RNG Saucats-LaBrède LGVEA

DDTM 33

DREAL Nouvelle Aquitaine Cellule ENS CD 33

Cellule ENS Villenave d'Ornon Cistude

La LPO

La Société Linnéenne de Bordeaux GRAINE Aquitaine

Financiers AFB

Conseil Départemental 33 Agence de l'Eau Adour-Garonne

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine DDTM 33

PROGRAMME DÉTAILLÉ DU PROJET :

1 CADRAGE DU PROJET

Périmètre et finalité du projet :

Le projet concerne les 13 communes de la Communauté de communes de Montesquieu, à savoir : Ayguemorte-les-Graves, Beautiran, Cabanac et Villagrains, Cadaujac, Castres Gironde, Isle-Saint-Georges, La Brède, Léognan, Martillac, Saint-Médard d'Eyrans, Saint-Morillon, Saint-Selve et Saucats.

Ce projet est destiné au grand public pour une meilleure connaissance et appropriation du territoire, ainsi qu'aux partenaires techniques et institutionnels pour harmoniser la gestion environnementale en cohérence avec les politiques publiques associées et transversales.

Concrètement, cette connaissance, aura pour objectif de s'intégrer dans la réalisation des documents de planification et mise en œuvre des projets de territoire pour favoriser une bonne concertation et appuyer les prises de décisions.

Fort d'une politique environnementale en plein développement, cet outil naturaliste viendra en complément de différents outils en cours de lancement et d'élaboration au sein de la collectivité que sont les atlas des zones inondables sur les affluents de la Garonne, l'atlas des zones humides et le diagnostic hydraulique du bocage des bords de Garonne. Une attention particulière sera également donner à la valorisation de la démarche en cours d'inventaire du patrimoine géologique dont l'opérateur sur notre territoire est la Réserve géologique de Saucats-La Brède.

Ces outils, à destination du grand public et des partenaires techniques et institutionnels permettront d'engager une démarche de planification et de concertation cohérente et intégratrice des enjeux environnementaux. Ils offriront l'opportunité d'une prise en compte spatiale et structurelle de la biodiversité en considérant non seulement la présence d'espèces rares ou communes, mais également leur préservation à plus long termes en intégrant la connaissance de habitats naturels et les besoins de leur cycle de vie. Cette étape importante permettra après définition des besoins indispensables à la réalisation du cycle de vie des espèces rencontrées, de définir des zones de préservation/protection cohérentes et en lien, des zones de transition associées.

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Il permettra une valorisation des richesses naturelles du territoire, au [illegible] touristique et des chemins de randonnées.

Cet apport de connaissance croisée espèce/biotope bénéficiera ainsi aux diagnostics environnementaux des outils d'orientation, de planification et de programmation d'actions sur le territoire (PLUi, tourisme, chemin de randonnées, vie citoyenne et participative, projet d'aménagement, gestion des prélèvements et rejets d'eau, gestion des continuités écologiques,...).

Le coût/bénéfice de cette action se répercutera positivement sur une vision transversale à l'échelle du territoire.

Communication :

La communauté de Communes de Montesquieu dispose de divers services dont un service communication, qui apportera sa collaboration à ce projet.

Un volet participatif à destination du grand public est fortement souhaité par les élus et constituera une part importante du projet dans le volet communication. La collectivité souhaite que les citoyens contribuent à l'inventaire et à sa mise à jour dans le temps grâce à des applications dédiées, des journées de formation et des ateliers participatifs. Un partenariat sera mis en place avec le service jeunesse de la CCM, la Réserve Naturelle Géologique de Saucats-La Brède ainsi que d'autres structures spécialisées pour développer l'aspect pédagogique.

La communication sera réalisée à la fois en interne par les agents du service communication, ainsi que par des prestations relevant d'une technicité non acquise ou pour les prestations n'entrant pas dans le cadre des missions régulières du service. Cela concernera l'outillage web (applications destinées au public), l'animation collaborative, la fourniture et impression du support papier et web des Atlas finalisés, la fourniture et pose de panneaux informatifs, l'impression et la fourniture de supports de flyers et de roll'up, le développement d'animations et d'ateliers participatifs.

Cette communication propre au projet pourra être reprise au travers des autres collectivités du territoire que sont l'office du tourisme et les communes ainsi que les associations et groupement d'usagers. Elle sera ré- utilisée, également, lors de la mise en place des chemins de randonnées avec un équipement informatif commun et complet sur les enjeux environnementaux.

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

2 TRAVAUX ANTÉRIEURS ET EN COURS

Travaux antérieurs connus :

Maîtrise d'ouvrage CCM :

2001 - État des Lieux écologique et hydrologique de la zone de la Blue Est à Cabanac - Chênes et Roseaux - CCM

2006 - Les voies d'eau de la CCM, un espace de loisirs entre Terre et Eau à développer (rapport de stage Vanessa Barrière) - CCM

2008 - DIG Eau Blanche - GEREA - CCM

2008 - DIG Gât Mort - Chênes et Roseaux - CCM 2008 - DIG Saucats - SOCAMA - CCM

2008 - DOCOB Natura 2000 du site FR7200688- Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard d'Eyrans - GEREA - CCM

2009/2012 - Campagne de suivi de la qualité des eaux - Asconit - CCM

2011 - DOCOB Natura 2000 du site FR7200797- Réseau hydrographique du Saucats et du Gât Mort - RNG - CCM

2012 – Charte Eau Pluviale : Élaboration d'un diagnostic et rédaction d'une charte sur les phénomènes d'imperméabilisation sur le canton de La Brède Artélia- CCM

2015 - Plan d'actions pour la préservation et la valorisation des zones humides des bords de Garonne - SIMETHIS/EREA - CCM

2016 - Étude globale préalable à la DIG pour le PPG gestion et restauration des cours d'eau de l'Eau Blanche, du Saucats et du Gât Mort - GEREA/ISL - CCM

2016 - Programme de lutte contre les inondations urbaines - SOCAMA - CCM 2017 - En route vers le zéro-pesticide - SCE - CCM

Maîtrise d'ouvrage autre (à compléter):

1975 Nouvelles possibilités aquifères des calcaires oligocènes au Sud Est de Bordeaux, en rive gauche de la Garonne - BRGM

1990 - Site des lagunes du Gât Mort, Expertise écologique et paysagère - Université Bx 1 - Conseil Général de la Gironde

1991 - Inventaire des zones humides de Gironde - ONC/FDC 33

1990 - Site des palus de la basse vallée de la Garonne Expertise Agricole - CG 33

1996 - Plan de gestion sommaire des marais de la Ronde et du Grand Brésil Etude préalable - Ferme conservatoire de Cadaujac - CG 33

2000 - Diagnostic de territoire sur le communes de Ayguemorte, Beautiran, Cadaujac, Isle-Saint-Georges et Saint-Médard d'Eyrans (rapport de stage) - DIREN Aquitaine/DDAF Gironde

2000 - Plan de gestion durable de l'espace agricole (rapport de stage) - DDAF Gironde/DIREN Aquitaine 2002 - Étude hydraulique sur le Saucats - BRL/Aquaconseil - SIAH du bassin versant du Saucats

2002 - Étude sur l'implantation du Pélobate cultripède sur les bords de Garonne - Naturalistes d'Aquitaine 2003 - Sortie linnéenne à Saucats, Gironde (5 avril 2003). Aspects géologiques et botaniques sur cette commune (B. Cahuzac/ J. Laporte-Cru)- Université Bx 1

2005 - SAGE Nappes profondes de Gironde Atlas des zones à risques - BRGM 2006 - Cartographie des zones inondables de l'Eau Blanche - SOGREAH - DDTM

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

2006 - Étude du réseau hydrographique au droit de la structure de Villagrains-Landiras - M. Saltel/A. Dupuy/

M. Franceschi - Institut Egid BX3

2006 - Etude floristique et premiers éléments de typologie des prairies des bocages de la basse vallée de la Garonne - CBNSA - CG 33

2006 - Inventaire des lagunes - RNG

2008 - Inventaire, cartographie et étude de l'habitat prioritaire "Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion) - J. Lo Cascio RNG Saucats-La Brède

2008 - Marc Saltel. Impact de structures géologiques sur l'alimentation de systèmes aquifères profonds- Fonctionnement hydrogéologique des anti-formes du sud de Bordeaux. Université Michel de Montaigne - Bx III

2008 - Mise en place d'une gestion conservatoire sur le site de captage de Bellefond 2009-2013 - Suez Environnement/Lyonnaise des eaux

2008 - Schéma d'alimentation en eau potable du Sud Gironde Hydratec- SMEGREG

2008 - Structuration des formations du Tertiaire et du Crétacé dans le Sud-Gironde (Villagrains - Saint- Magne) après retraitement et interprétation de profils de sismique-réflexion ancienne - BRGM

2008-2013 - Gestion des eaux souterraines Reconnaissance des potentialités aquifères du mio-plio-quaternaire des Landes de Gascogne et du Médoc en relation avec les SAGE - BRGM

2009 - Étude des potentialités biologiques et piscicoles du Brousteyrot - Fédération Pêche 33

2010 - Étude de ruissellement des eaux pluviales et d'aménagement de la commune de Saint-Morillon - Artélia - Le Département 33

2010 - Projet AZENA phase 2 - BRGM

2010 - Schéma Départemental des zones humides de la Gironde - GEREA - Département 33 2011 - Atlas des mammifères sauvages d'Aquitaine Tome 1 - Cistude Nature et LPO Aquitaine 2011 - Phase préalable au démarrage du projet RODEO - BRGM

2012 - Atlas des mammifères sauvages d'Aquitaine Tome 2 - Cistude Nature et LPO Aquitaine

2012 - DOCOB Natura 2000 du site FR7200696 - Domaine départemental d'Hostens - ONF - Conseil Général de la Gironde

2012 - Mégaphorbiaies oligohalines à angélique des estuaires, et autres habitats des berges du bassin Adour- Garonne - CBNSA.
2012 - Plan de conservation de l'Angélique des Estuaires - CBNSA 2012 - Projet RODEO phase 1 - BRGM

2012 - Schéma de gestion des eaux pluviales Cadaujac - Artélia - Commune de Cadaujac 2014 - Atlas des amphibiens et reptiles d'Aquitaine - Cistude Nature

2014 - Atlas des mammifères sauvages d'Aquitaine Tome 5 - Cistude Nature et LPO Aquitaine

2014 - Atlas des mammifères sauvages sur les Chiroptères d'Aquitaine Tome 4 - Cistude Nature et LPO Aquitaine

2014 - Compte-rendu des inventaires astacicoles - Fédération Pêche 33

2014 - DOCOB Natura 2000 du site FR7200700 - La Garonne - Biotope - SMEAG

2014 - DOCOB Natura 2000 du site FR7200708 - Lagune de Saint-Magne et Louchats - PNR Landes de Gascogne

2014 - Étude de l'état initial de 4 sites de la rivière Saucats avant restauration de la continuité écologique - Fédération Pêche 33

2014 - Plan de gestion piscicole local de l'Eau Blanche, du Saucats et du Gât Mort 2014 - 2018 - Fédération Pêche 33

2014 - SRCE Aquitaine - Conseil Régional/DREAL Nouvelle Aquitaine 2014 - Flore de Gironde - Société Linnéenne de Bordeaux

2014 - Atlas départemental des espèces gibier de la Gironde - FDC 33

2015 - Atlas des mammifères sauvages d'Aquitaine Tome 6 - Cistude Nature et LPO Aquitaine

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

2015 - Données entomologiques 2012 - 2013 sur la Réserve Naturelle Géologique de Saucats - La Brède - Société Linnéenne de Bordeaux - Association pour la RNG

2015 - Élaboration SAGE Nappe profonde en Gironde - SAGE Nappe profonde en Gironde 2015 - Plan de gestion 2015/2019 de la réserve - RNG

2015 - Projet AZENA phase 1 - BRGM 2015 - Projet RODEO phase 2 et 3 - BRGM

2015 -Typologie_landes_et_tourbières(1) - CBNSA

2015 - Étude de l'influence du drainage sur la nappe du Plio-Quaternaire en Sud-Gironde (rapport de stage) - SMEGREG

2009 - Plan de gestion azurées des mouillères et gentianes pneumonanthes - CEN - RTE 2016 - Étude continuité départementale - Egis - Fédération Pêche 33

2016 - Étude hydraulique Diagnostic du réseau d'eau pluvial de Martillac - Odace - Commune de Martillac 2016 - Schéma de gestion des eaux pluviales La Brède - Artélia - Commune de La Brède

2016 - SDAGE - AEAG

2017 - Atlas des poissons de la Gironde - FDAAPPMA de la Gironde

Travaux en cours

Maitrise d'ouvrage CCM

Atlas des zones inondables des cours d'eau du territoire de compétences Atlas des zones humides des cours d'eau du territoire de compétences Diagnostic du bocage et des digues de Bords de Garonne et du Saucats

Maitrise d'ouvrage autre

Atlas des odonates - CEN Aquitaine

L'enquête vison d'Europe (2016-2019) - Cistude ONCFS Les sentinelles du climat - AFB (suivi rhopalocères) Suivi annuel RNG Saucats La Brède (différents taxons)

INPG (Inventaire National du Patrimoine Géologique) - RNG

3 JALONS, ÉTAPES, CALENDRIER ET RÉSULTATS PRÉVUS

Le lancement de la consultation est prévue au cours du premier trimestre 2018. L'étude est à mener sur 36 mois.

N°Action/Prestation	Résultats prévus	Date Début de l'action	Date fin de l'action
Coordination de l'étude	Rencontre des partenaires Rédaction méthodologie et besoin de donnée pour la programmation et la réalisation des inventaires naturalistes Rédaction méthodologie et besoin de donnée pour la programmation et la réalisation des outils numériques Coordination des prestataires inventaires et cartographie et communication Organisation et réalisation des réunions de suivi et de validation Rédaction rapports/documents provisoires et définitifs	2018	2020
Synthèse bibliographique	Synthèse des données, documents et inventaires existants	2018	2019
Inventaires naturalistes par taxons	Réalisation : - des inventaires communaux par taxons et habitats retenus - des cartographies	2019	2021

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Rédaction des atlas communaux	Un rapport par commune : - Phase synthèse - Inventaires/cartographies réalisés - Atlas communal - Définition et hiérarchisation des enjeux - Proposition d'actions	2020	2021
Communication : création et mise en œuvre des supports	Atlas communaux Flyers et roll up Lettre de suivi et d'information Maquettes panneaux Rapports	2018	2021
Communication : développement du volet participatif	Outils numériques Ateliers participatifs Diffusion numérique	2019	2021

4 PERSPECTIVE DE L ACTION

A l'issue de l'étude, et initié dans le courant de l'étude même, ce projet aura pour vocation de servir de connaissance et d'outil d'aide à la décision à destination des élus dans l'ensemble des documents de planification et de programmation du territoire (SCOT, PLU, PLUi, programme de travaux, incidences des projets, mesures compensatoires,...) pour faire valoir les enjeux identifiés de préservation et de restauration de la biodiversité.

A ce même titre, le travail réalisé servira au sein du service environnement de la CCM comme source d'information lors de l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols.

Les données acquises permettront également une actualisation des données naturalistes sur les deux sites Natura 2000 dont la CCM a l'animation. Elles seront également intégrées dans les les différentes plateformes de connaissances naturalistes existante telles que SIGORE, l'OFSA ou l'OAFS et à terme le SINP.

La mise en place des outils participatifs (application numérique, ateliers participatifs,...) permettra d'engager un lien réel avec le grand public et de faire émerger une dynamique de mise à jour des connaissances naturalistes.

Ce lien se concrétisera également au travers de la communication faite dans le cadre des chemins de randonnées du territoire par la mise en place de mobilier de communication et par le relais vers les outils numériques.

Enfin, la connaissance acquise et les modes de diffusion et de participation réalisés seront également repris et valorisés dans le cadre du schéma touristique du territoire.

5 GOUVERNANCE

Le projet sera porté par la Communauté de Communes de Montesquieu dans le cadre de sa compétence GEMAPI et animation des sites Natura 2000 FR7200797 et FR 7200688. Le service environnement et le service communication de la CCM piloteront le suivi de l'étude.

Un comité technique (COTECH) sera composé pour suivre et amender les étapes du projet.

Il sera composé d'un collège de techniciens et représentants des partenaires techniques, scientifiques et financiers du territoire.

Un comité de validation (COPIL) sera composé pour valider les étapes du projet.

Il sera composé d'un collège d'élus du territoire, de représentants des citoyens, des usagers, des acteurs du territoire et des membres du comité technique

6 RÉSUME PUBLIABLE DU PROJET

Date de rédaction de la fiche : 07/09/2017 Version :
Version 1

La Communauté de Communes de Montesquieu, dans le cadre de sa compétence "environnement" et par les richesses naturelles de son territoire, souhaite compléter, actualiser et harmoniser les connaissances naturalistes sur les 13

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

communes qui la compose.

Actuellement en cours de lancement de l'atlas des zones inondables des affluents de la Garonne et des zones humides, sur son territoire, cet atlas biodiversité sur la faune, la flore, les habitats naturels mais associé au patrimoine géologique (en cours d'inventaire également par la RNG Saucats-La Brède), permettrait d'aboutir à une vision naturaliste complète et fonctionnelle des écosystèmes présents. Cet outil d'information du grand public et d'aide à la décision, à destination des élus et acteurs du territoire, permettra de préserver les cœurs de biodiversité et les zones de transition écologique. Cette protection pourra se traduire dans les documents de planification et de programmation, sur la base des inventaires réalisés et de la définition et de la hiérarchisation des enjeux associés.

En effet, plusieurs outils différents ont vu le jour au cours des années passées attestant la biodiversité remarquable de certaines portions du territoire, mais aucune synthèse globale de données, croisant faune, flore et habitats naturels, n'a été réalisée jusqu'alors. D'autre part, afin de palier au manque de connaissance sur les espaces ne bénéficiant pas de périmètres remarquables, la collectivité souhaite pour ses communes, harmoniser l'inventaire des connaissances naturalistes en déployant des outils modernes de communication pour engager, aussi, une démarche participative auprès du grand public.

Cette sensibilisation participative et collaborative se déclinera également au travers d'autres politiques transversales de la collectivité, à s savoir l'offre de tourisme et les chemins de randonnées, dont les fruits bénéficieront à la continuité de cette démarche.

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Annexe 2

- Nature de crédit : Intervention/subvention (41)
- Centre de ressource budgétaire : DAPP/DSNE (303)
- Destination : 53

SYNTHESE FINANCIERE

	Catégorie de personnel	Coût total de l'action pour l'opérateur	dont auto-financement	dont financement AFB
		€	€	€
Fonctionnement		280 000	56 000	224 000
Déplacements		0	0	0
Equipements		0	0	0
Sous-total		**280 000**	**56 000**	**224 000**
Frais de gestion		0	0	0
Poids des frais de gestion rapporté au sous-total		0%	0%	0%
Total		**280 000**	**56 000**	**224 000**

La période d'éligibilité des dépenses du programme/projet démarre à signature jusqu'à la fin de la Convention telle que indiquée à l'article 2.

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

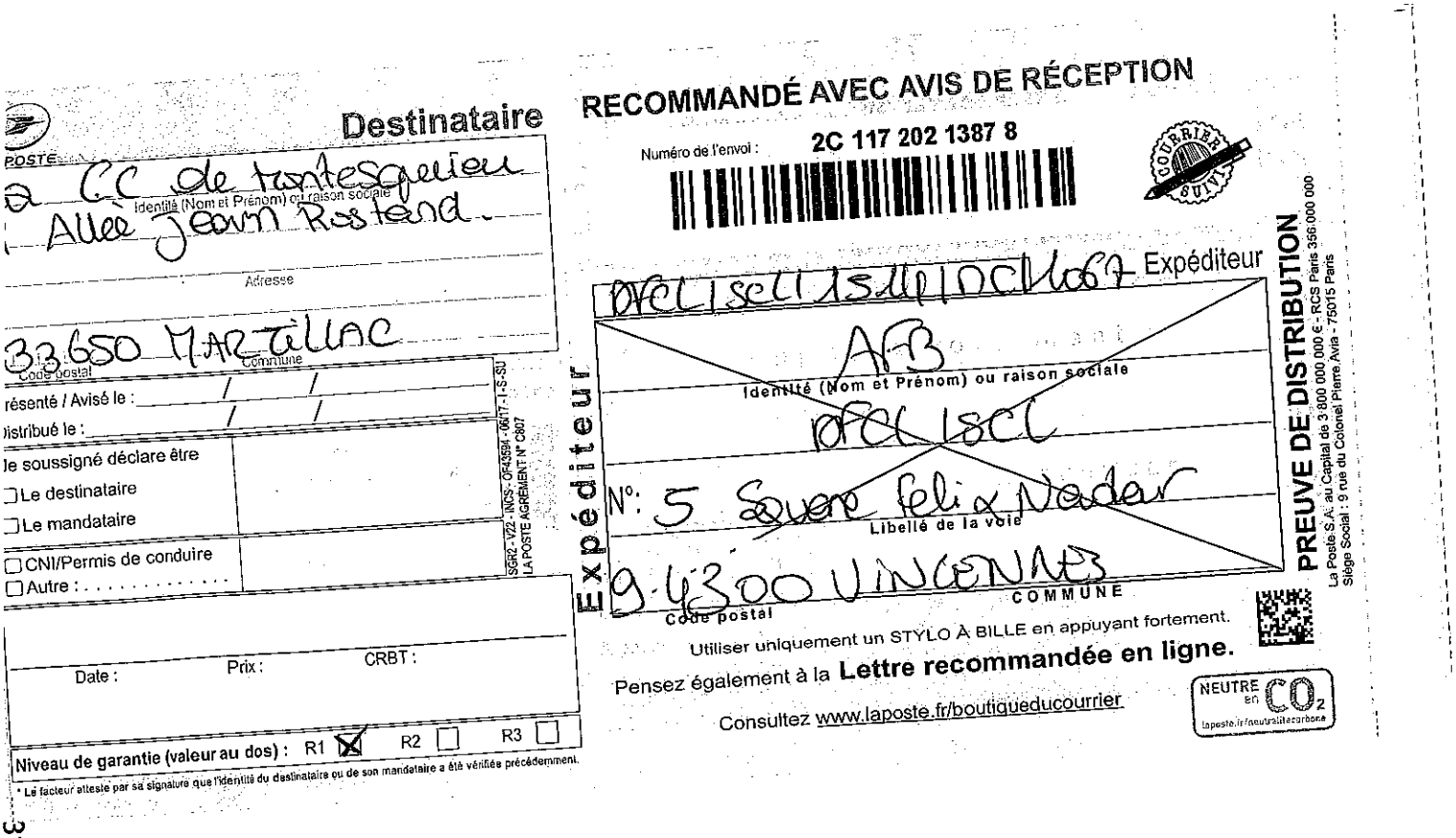

Destinataire

POSTE

a CC de Montesquieu
Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale
Allée Jean Rostand.
Adresse

33650 MARTILLAC
Code postal Commune

résenté / Avisé le : / /
istribué le : / /

le soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire
☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : . . . . . .

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☒ R2 ☐ R3 ☐

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

SGR2 - V22 - INCS - OF43594 - 06/17 - I-S-SU
LA POSTE AGRÉMENT N° C807

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : **2C 117 202 1387 8**

COURRIER SUIVI

Expéditeur

DFCL ISCL 15 14 DCM067

AFB
Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale
DFCL ISCL
N°: 5 Square Felix Nadar
Libellé de la voie
9.4300 VINCENNES
Code postal COMMUNE

Expéditeur

Utiliser uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne.**

Consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

NEUTRE en CO_2
laposte.fr/neutralitecarbone

PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000
Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

316/09

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Annexe 2 Estimatif prévisionnel des contributions techniques et financières entre les parties (CCM, CBNSA et RNG) et Propositions techniques respectives

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Année 2018-2019

Atlas de la biodiversité		CBNSA	RNG (Géologie et Communication)	RNG (Faune)	CCM communication
Montage de l'étude 2017					
AAP Biodiversité dépôt projet					
AAP Biodiversité validation projet par l'AFB et signature de la convention de subvention					
Choix de réalisation de l'étude (échange mail, notes)					
Elaboration partenariats (échange téléphonique, mails, réunions, chiffrage)					
Adhésion CBNSA					
Lancement de l'étude 2018					
Validation partenariat (projet de délibération, commission, notes,)					
Comité de suivi de l'étude (1)		125	175		
Réunion de lancement (organisation, préparation)		375	175		
Validation des contenus (rapports, présentations, ...)		125	175		
Gestion administrative et financière du partenariat ABC			350		
Volet communication 2018					
Planification communication de l'année 2019		125	350		
Journal CCM					
Point presse réunion de lancement					
Site web arborescence et contenu (montage fiche poste stagiaire)					
Création de jeux (montage fiche poste stagiaire ou devis)					
Support com' événements 2019 (flyer, roll up, ...)					
Suivi de l'étude ABC 2019					
Réunions Comité de suivi de l'étude (6/1 tous les deux mois)		1125	1050	2025	
Réunion annuelle COTECH (1) (début d'année)		500	175	1 900 €	
Réunion annuelle COPIL (1) (fin d'année)		250	175	450	
Autorisations administratives (terrain + espèces)					
Établissement des plans de réalisation des atlas/rapports d'étude/note d'activité annuelle		325	350		
Validation des contenus (rapports, présentations, ...)		125	175	225	
Rapport d'activité 2019		750	350	900	
Rapport d'étude 2019 (détail de chacune des phases, avancées, résultats, analyses et critiques)		2250	350	1350	
Gestion administrative et financière du partenariat ABC			350	450	
Gestion administrative et financière-partenariat ABC-partenaires naturalistes (établissement des bons de commandes et suivi des devis) pour la synthèse des connaissances			350	1350	
Analyse des données faunistiques 2019					
Consultation des partenaires naturalistes				1350	
Inventaire des études, données, ouvrages, cartographies,				5 650 €	
Synthèse des données disponibles : bibliographie et rédaction métadonnées				900	
Structuration des données naturalistes existantes (numérisation, maillage, pré-analyse, cartographie)				8100	
Mise en place et suivi des transmissions de données à l'OAFS			2100	900	
Synthèse et diagnostic des données existantes numérisées (Définition du taux de connaissance naturaliste et du besoin en complément d'inventaire pour chacune des communes)				1800	
Programmation et coordination des inventaires de terrain 2020 (relevés faune : groupes, protocoles, mailles, passages...)				3150	
Analyse des données floristiques et habitats naturels 2019					
Consultation des partenaires naturalistes		750			
Inventaire des études, données, ouvrages, cartographies (catalogage)		750			
Saisie, numérisation et exploitation des données préexistantes (études, bibliographie, herbiers...)		3500			
Normalisation et validation des données collectées		2050			
Transmission normalisée des données à OBV/SINP		0			
Réalisation de la pré-cartographie des habitats naturels		11250			
Définition d'une échelle de validité et de rendu cartographique		125			
Programmation des inventaires de terrain 2019/2020 (habitats naturels, relevés phytosociologiques, flore) +investissements		4750			
Phase terrain 2019					
Réalisation des relevés phyto-sociologiques pour la détermination de la typologie des habitats		7500			
Campagnes terrain pour la délimitation des habitats naturels		7500			
Relevés floristiques et mycologiques		13500			
Typologie des habitats naturels 2019					
Analyse des relevés phytosociologiques		4500			
Différentiation des habitats naturels		3000			
Volet communication 2019					
Planification communication de l'année 2020		125	175	225	
Journal CCM		125			
Point presse COPIL					
Site web arborescence et contenu - Création/mise à jour - stagiaire					
Concours photo 2019					
Jeux + Exposition ABC : Création - stagiaire ou entreprise					4500
Support com' événements 2020 (flyer, roll up, ...)					1000
Film Biodiversité CCM					
Animation Grand public : (animation : stand/conférence/sortie terrain) Sambucus (Saucats 1er mai) BEST (Saucats) Coteac chemin faisant Salon de l'habitat (Martillac) KF Associatif (Léognan) 24H de la biodiversité		1500	2100		
Animation scolaire (rng/ccm)			1050		
Animation Grand public (coteac)					
TOTAL ANNEE 2018/2019		**67000**	**9975**	**30725**	**5500**

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Année 2020

Atlas de la biodiversité		CBNSA	RNG (Géologie et Communication)	RNG (Faune)	CCM communication
Suivi de l'étude ABC 2020					
Réunions Comité de suivi de l'étude (6/1 tous les deux mois)		1125	1050	2025	
Réunion annuelle COTECH (1) (début d'année)		500	175	1 900 €	
Réunion annuelle COPIL (1) (fin d'année)		250	175	450	
Autorisations administratives (terrain + espèces)					
Établissement des plans de réalisation des atlas/rapports d'étude/note d'activité annuelle		325	175		
Validation des contenus (rapports, présentations, ...)		125	175	225	
Rapport d'activité 2020		750	350	900	
Rapport d'étude 2020 (Détail de chacune des phases, avancées, résultats, analyses et critiques)		2250	350	1800	
Gestion administrative et financière du partenariat ABC			350	450	
Gestion financière des commandes aux partenaires naturalistes (établissement des bons de commandes et suivi des devis) pour les relevés ?			350	1350	
Synthèse des données géologiques 2020					
Inventaire des études, données, ouvrages, cartographies, terrain			4550		
Préparation données géologiques existantes (numérisation, maillage, pré-analyse, cartographie)			2100		
Mise en forme des données acquises : bibliographie (création d'une base de données)			700		
Transmission normalisée des données à SOCLE/Igéotope			1050		
Synthèse des données faunistiques 2020					
Consultation des partenaires naturalistes				900	
Inventaire des études, données, ouvrages, cartographies,				3 850 €	
Mise en forme des données acquises : bibliographie (complément de la base de données)				450	
Mise en place et suivi des transmissions de données à l'OAFS (données hors inventaires ABC + données ABC)				900	
Structuration des données naturalistes existantes (numérisation, maillage, pré-analyse, cartographie)				3150	
Analyse des données floristiques et habitats naturels 2020					
Consultation des partenaires naturalistes		750			
Inventaire des études, données, ouvrages, cartographies (catalogage)		750			
Saisie, numérisation et exploitation des données préexistantes (études, bibliographie, herbiers...)		2250			
Normalisation et validation des données collectées		2050			
Transmission normalisée des données à OBV/SINP					
Réalisation de la cartographie et de la typologie des habitats naturels		15500			
Phase terrain 2020					
Réalisation des relevés phyto-sociologiques pour la détermination de la typologie des habitats		3625			
Campagnes terrain pour la délimitation des habitats naturels		7750			
Relevés floristiques et mycologiques		11625			
Relevés faunistiques				37500	
Valorisation des connaissances et mise à disposition du public 2020					
Analyse, définition et hiérarchisation des enjeux biodiversité/geologie (description, argumentation et cartographie (habitats naturels - flore - faune - géologie - trame verte et bleue)		2750		5 800 €	
Rédaction des atlas communaux : cartes + textes + images + schémas		3250	700	1350	
Rédaction atlas intercommunal : cartes + textes + images + schémas		3750	700	2250	
Volet communication 2020					
Planification communication de l'année 2021		125	175	225	
Journal CCM					
Point presse COPIL					
Site web arborescence et contenu - Création/mise à jour - stagiaire					
Concours photo 2020					
Jeux + Exposition ABC : Création - stagiaire ou devis					4500
Jeux - Commande					5000
Développement d'un outil numérique participatif sur la connaissance de la biodiversité communale Jeux identification espèce ?? stagiaire ? CBNSA ? OAFS ?		750			5000
Support com° événements 2021 (flyer, roll up, ...)					1000
Animation Grand public : (animation : stand/conférence/sortie terrain) Sambucus (Saucats 1er mai) BEST (Saucats) Coteac chemin faisant Salon de l'habitat (Martillac) KF Associatif (Léognan) 24 H Biodiversité		750	2100		
Animation scolaire (rng/ccm)			1050		
Animation Grand public (coteac)					
TOTAL ANNEE 2020		**61000**	**16275**	**65475**	**15500**

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Année 2021

Atlas de la biodiversité		CBNSA	RNG (Géologie et Communication)	RNG (Faune)	CCM communication
Suivi de l'étude ABC 2021					
Réunions Comité de suivi de l'étude (2/1 tous les deux mois)		250	350	225	
Réunion annuelle COTECH (1) (début d'année)		250	350	1225	
Réunion annuelle COPIL (1) (fin d'année)			350	225	
Validation des contenus (rapports, présentations, ...)		250	175	225	
Gestion administrative et financière du partenariat ABC			350	450	
Valorisation des connaissances et mise à disposition du public 2021					
Rédaction des atlas communaux : cartes + textes + images + schémas		3250	1225	3150	
Rédaction atlas intercommunal : cartes + textes + images + schémas		4000	1225	5 530 €	
Montage des atlas communaux de biodiversité (vocation grand public / 1 par commune)		250	350		
Montage de l'atlas intercommunal de biodiversité (vocation scientifique et technique)		250	700		
Transmission des données acquises normalisées à l'OBV, l'OAFS, Igéotope et SOCLE		0		4500	
Analyse, définition et hiérarchisation des enjeux biodiversité/geologie (description, argumentation et cartographie (habitats naturels - flore - faune - géologie - trame verte et bleue)		4650		8 900 €	
Définition d'objectifs de gestion/d'orientations		0		900	
Rapport d'activité final		2100	350	900	
Volet communication 2021					
Journal CCM					
Point presse COPIL					
Site web arborescence et contenu - mise à jour - stagiaire					
Concours photo 2021					
Support com' événements 2022 (flyer, roll up, ...)					
Commande : exposition ABC Communal					5000
Commande : Panneau ABC extérieur valorisation du territoire					
Commande : Édition des atlas communaux de biodiversité					4845
Commande : Édition de l'atlas intercommunal de biodiversité					5000
Commande : Édition du rapport d'étude final					
Animation scolaire (rng/ccm)			700		
Animation Grand public (coteac)		500			
Animation Grand public : (animation : stand/conférence/sortie terrain) Sambucus (Saucats 1er mai) BEST (Saucats) Coteac chemin faisant Salon de l'habitat (Martillac) KF Associatif (Léognan) 24 H Biodiversité			350		
Présentation des résultats de l'étude		1250			
TOTAL ANNEE 2021		**17000**	**6475**	**26230**	**14845**

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Programme

Période de réalisation	CCM	Part AFB/ CCM	RNG	Part AFB/ RNG	CBNSA	Part AFB/ CBNSA	TOTAUX / VERSEMENTS	Part AFB/ Versement
2018	1 792,25 €	1195	7 757,75 €	5172	7 250,00 €	4833	16 800,00 €	11200
2019	14 338,00 €	9559	62 062,00 €	41375	58 000,00 €	38667	134 400,00 €	89600
2020	14 338,00 €	9559	62 062,00 €	41375	58 000,00 €	38667	134 400,00 €	89600
2021	5 376,75 €	3585	23 273,25 €	15516	21 750,00 €	14500	50 400,00 €	33600
TOTAUX	35 845,00 €	23897	155 155,00 €	103437	145 000,00 €	96667	336 000,00 €	224000

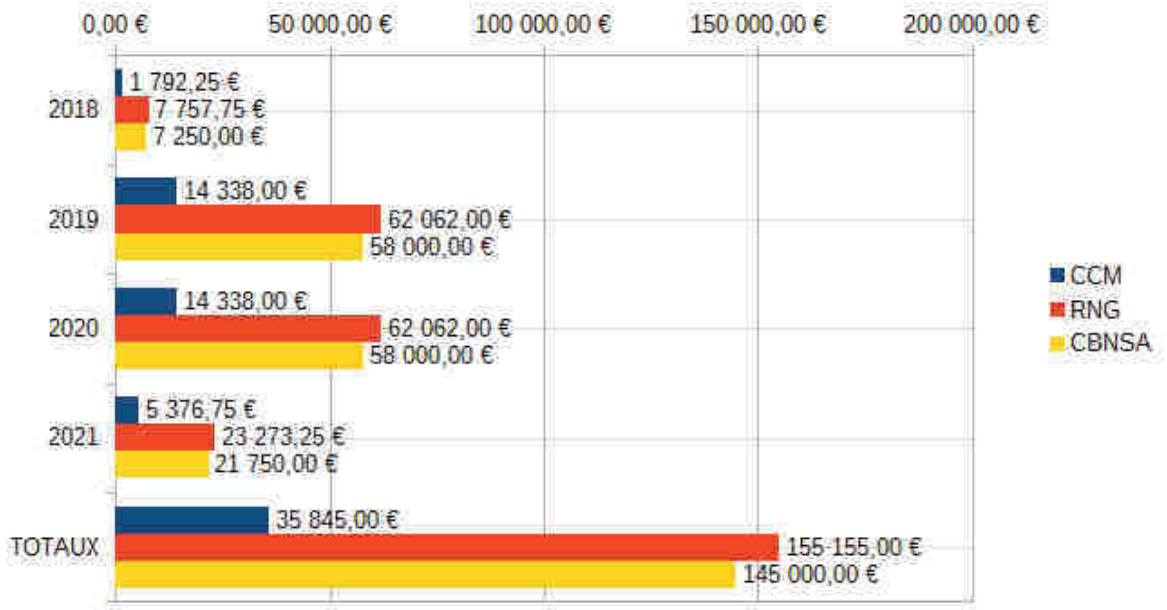

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Propositions techniques du CBNSA et de la RNG

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Atlas de la biodiversité communale (ABC)
de la Communauté de Communes de Montesquieu
Inventaire et cartographie de la biodiversité végétale

Fiche projet – version 0.6 du 5 octobre 2018

Objet

Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) de la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM). Inventaire de la flore, de la fonge et des végétations, cartographie des entités éco-physionomiques et spatialisation des enjeux de biodiversité végétale.

Contexte et objectifs de l'ABC

Située aux portes de la métropole bordelaise et intégrée à l'aire métropolitaine bordelaise, la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) est un territoire fortement attractif soumis à des pressions fortes et croissantes sur son environnement, liées en grande partie à un accroissement démographique important et au développement corollaire accéléré de l'urbanisation.

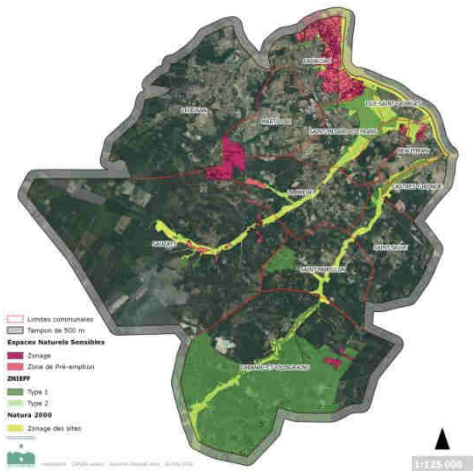

La CCM couvre une superficie de 330,12 km², dont 210 km de cours d'eau, et possède un patrimoine naturel riche et diversifié, intégrant de nombreux éléments remarquables de la biodiversité végétale au niveau régional voire national.

Ces enjeux, reconnus par la communauté scientifique, ont notamment justifié le classement de plusieurs parties de ce territoire au titre de divers zonages d'inventaire ou de protection : Réserve Naturelle Nationale, ZNIEFF de types I et II, sites Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, etc.

Si ces zonages permettent d'identifier certaines zones de concentration d'enjeux, le reste du territoire de la CCM abrite néanmoins une riche biodiversité qui reste méconnue.

Plusieurs grandes entités éco-géographiques peuvent être distinguées :

- **le plateau landais et les terrasses anciennes de la Garonne** dans une large partie sud-ouest, recouvertes par le sable éolien des Landes dont l'épaisseur décroît progressivement vers le nord-est jusqu'à disparaître, laissant ainsi successivement apparaître les différentes terrasses alluviales graveleuses anciennes et récentes de la Garonne, constituées de sables argileux et de graviers ; les végétations des sols sableux éoliens des landes girondines et celles des terrasses graveleuses (plus ou moins saupoudrées de sables éoliens) sont assez similaires et peuvent être regroupées dans un même système écologique, même si des différences importantes pourront être mises en évidence ;
- **les flancs et pentes des vallées** qui portent à l'affleurement les couches calcaires, sablo-calcaires ou marno-calcaires du Miocène (Aquitanien et Burdigalien) dans les parties plus amont et de l'Oligocène (Stampien) dans les parties plus aval ; les terrains géologiques du Miocène en particulier, mondialement connus, génèrent des sols plus ou moins alcalins supports de communautés végétales très originales et méconnues, ainsi que d'une flore concentrant plusieurs des enjeux patrimoniaux majeurs de ce territoire pour la biodiversité ;
- **la plaine alluviale de la Garonne**, amplement développée sur une bande de 1 à 2 km de large sur la rive gauche de la Garonne ; en partant des berges de la Garonne, cette plaine alluviale apparaît constituée d'un large bourrelet alluvial de bri (marais sec) puis de vastes zones dépressionnaires correspondant au marais mouillé, occupé par le bocage constitué de prairies humides, haies et forêts marécageuses. La plaine pénètre légèrement le plateau là où les basses vallées des principales rivières de ce territoire (Gât Mort, Saucats, Cordon d'or-Breyra, Péguillère et Eau Blanche) entaillent les terrasses graveleuses en s'évasant à l'approche de leur exutoire.

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Consciente de ces enjeux, la CCM s'est ainsi engagée dans une démarche de réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale sur l'ensemble de ses communes : Ayguemorte-les-Graves, Beautiran, Cabanac et Villagrains, Cadaujac, Castres-Gironde, Isle-Saint-Georges, La Brède, Léognan, Martillac, Saint-Médard d'Eyrans, Saint-Morillon, Saint-Selve et Saucats.

Les objectifs du projet « Atlas de la Biodiversité Communale » de la CCM sont les suivants :

- Apporter aux communes ou intercommunalités une information naturaliste suffisamment complète et synthétique, notamment cartographique, qui puisse permette *in fine* une intégration des enjeux de la biodiversité du territoire dans les actions et stratégies portées par la collectivité (politiques publiques, documents d'urbanisme, gestion d'espaces, incitations auprès des particuliers et entreprises, actions de sensibilisation…) ;
- Favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de la biodiversité propres au territoire par les élu-e-s, les équipes techniques municipales ou intercommunales, les acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, entreprises, associations, etc.) et des habitants ;
- Impliquer les acteurs locaux pour construire, en concertation, des recommandations afin d'améliorer la gestion des espaces publics (ou privés) de la commune ou de l'intercommunalité.

Le projet d'atlas vise ainsi des objectifs de connaissance fine de son patrimoine naturel (constitution d'un socle de connaissance solide), de préservation de ses enjeux à travers leur prise en compte dans les schémas de planification et documents d'urbanisme, et de sensibilisation de la population à la biodiversité à travers une approche pro-active et participative.

Les données collectées ont également vocation à alimenter les plateformes régionales et nationale du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) ainsi que l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

La présente note développe les axes de travail prévus sur le volet "*flore, fonge et habitats*".

Axes de travail

1. Conduite du projet

La CCM est responsable de l'exécution du programme d'actions de l'ABC et de l'ensemble des opérations afférentes. Elle assure le pilotage global du programme.

Le CBNSA assurera la responsabilité de la mise en œuvre du volet "*flore, fonge et habitats*", en cohérence avec son cadre de mission. Il assurera l'animation et la mise en œuvre de l'ensemble des actions relatives à ce volet.

Dans le cadre de la mission d'appui technique du CBNSA à la CCM, il pourra assurer une assistance à la conduite globale et à la coordination générale du projet d'ABC par la CCM.

La gouvernance du projet est structurée autour :

- d'un Comité de pilotage (COPIL), instance décisionnelle associant les élus de la CCM et les partenaires du projet, se réunissant chaque fin de phase ;
- d'un Comité technique (COTECH) permettant d'informer et d'associer les acteurs du territoire ; ce comité technique se réunira au moins une fois par an, chaque début d'année, et permettra notamment de présenter le bilan des travaux effectués l'année passée et ceux prévus l'année à venir ;
- d'un Comité de suivi associant les référents techniques des porteurs du projet.

Le CBNSA assistera aux différents comités et participera à l'animation du COTECH pour tout ce qui relève de son domaine de compétences.

La RNG est responsable quant à elle du volet "*Géologie*" ainsi que du volet "*Faune*" en collaboration avec l'Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage (OAFS).

Les travaux techniques du CBNSA seront menés en collaboration étroite avec la CCM, la RNG et l'OAFS.

Réserve Naturelle géologique SAUCATS - LA BREDE

oafs OBSERVATOIRE AQUITAIN DE LA FAUNE SAUVAGE

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

2. Synthèse des connaissances préexistantes

Cet axe vise la compilation des données existantes sur le territoire de la CCM, étape préalable essentielle permettant :
- de centraliser, valoriser et mettre à disposition les données dispersées préexistantes ;
- d'identifier les secteurs lacunaires sur lesquels prioriser ensuite les inventaires.

Il consiste en la centralisation, la normalisation (dans les règles de l'art, selon les formats standards de données et métadonnées du SINP et les référentiels taxonomiques en vigueur) et la validation scientifique (contrôle de cohérence visant à garantir la fiabilité de l'observation) des données dispersées existantes, issues de divers producteurs ou des ressources documentaires.

- *Centralisation de données publiques ou privées actuellement conservées par divers partenaires*

Diverses études ont été réalisées sur le territoire de la CCM, certaines sous commande d'institutions publiques telles que la CCM, des communes, le Conseil départemental ou encore l'Etat, sans que les données concernées n'aient été forcément rassemblées. Les données concernées sont considérées comme publiques au sens de la législation. D'autres données ont été collectées dans le cadre d'études sous maîtrise d'ouvrage privée.

Parmi les principales sources de données, citons les études menées dans le cadre de l'élaboration des docobs ou l'animation des sites Natura 2000, les ZNIEFF, les ENS du Département, les associations naturalistes (Société Linnéenne de Bordeaux par ex.) ou les observateurs indépendants, ou encore les études environnementales diverses telles que les études d'impact ou d'incidence qui constituent une source méconnue et potentiellement importante, etc. Si une partie de ces données a déjà été centralisée au sein de l'OBV (par exemple les données issues des Grands Projets du Sud-Ouest sur le fuseau d'étude du projet de LGV), de nombreuses données issues d'études ponctuelles diverses restent à identifier, recenser, centraliser et exploiter.

Ainsi, une des premières actions engagées sera le lancement d'une **enquête auprès des potentiels producteurs de données** pour recenser les études ayant conduit à la production de données d'occurrences de taxons ou de cartographies d'habitats (catalogage des métadonnées). Une réflexion sera engagée avec l'OAFS afin d'envisager le lancement d'une enquête transversale faune-flore.

Les producteurs seront ensuite contactés pour étudier les modalités techniques de la valorisation des informations naturalistes correspondantes. Cette valorisation des données publiques ou privées se fera dans tous les cas dans le respect du droit moral des auteurs de données que garantit le CBNSA, conformément à la législation en vigueur.

Des partenariats ont par ailleurs été formalisés avec la plupart des associations naturalistes œuvrant dans le domaine de la connaissance de la flore sauvage du territoire. Les données complémentaires concernées seront intégrées à l'Observatoire où elles sont gérées et validées. Des volumes importants restent encore à valoriser. Ces travaux seront poursuivis dans l'optique de permettre la valorisation des informations pour l'ABC de la CCM, dans le respect des droits des producteurs de données.

En septembre 2018, l'Observatoire de la biodiversité végétale compile **15 130 données** sur la flore vasculaire dont plus de 95 % (14 340) sont récentes, c'est-à-dire postérieures à 2000 et précisément géoréférencées, toutes sources confondues. Ce volume constitue déjà une première base de données intéressante de connaissance, mais largement insuffisante pour nourrir l'identification des enjeux sur le territoire de la CCM. Les cartes ci-dessous illustre la répartition des données actuellement disponibles.

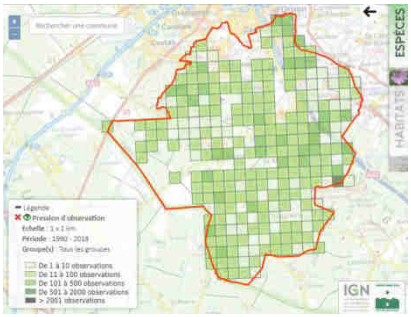

Pression d'observations aux mailles de 1km

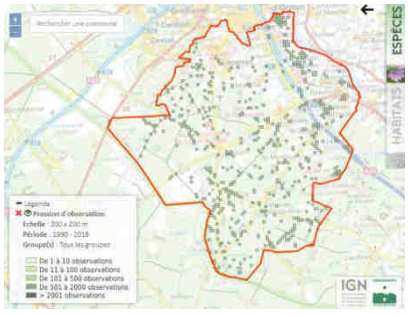

Données d'observations aux mailles de 200m

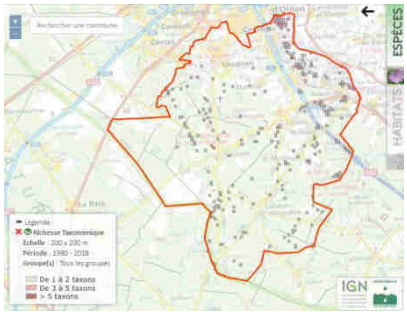

Espèces à enjeux (protégées et/ou menacées) aux mailles de 200m

Source : Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine. Données 1990-2018, toutes sources confondues

- *Exploitation des ressources documentaires*

La bibliographie est susceptible de contenir des informations utiles relatives à la localisation d'espèces rares, ou plus globalement dans la perspective de fournir des éléments d'analyse diachronique dans le cas de données bibliographiques anciennes suffisamment abondantes. Les références bibliographiques relatives à la flore sauvage, à la fonge et aux végétations-habitats du territoire seront recensées et exploitées (saisie des données dans la base de données). Les données issues des herbiers (peu abondantes et difficilement mobilisables) ne seront pas priorisées dans le cadre de ce programme.

Si une grande partie de la bibliographie a déjà été exploitée par le CBNSA pour la flore vasculaire, ce travail reste à compléter et un important travail de dépouillement reste à engager pour les mousses, les lichens et les champignons. Ce travail sera mené progressivement dans le cadre de la réalisation de l'ABC.

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

3. Gestion d'un système d'information pérenne et dynamique

Cet axe vise la gestion d'un système d'information géographique centralisant sous une forme validée techniquement et scientifiquement l'ensemble des données d'occurrence de taxons et cartographies d'habitats existantes sur le territoire et permettant de gérer la cartographie réalisée et ses futures évolutions.

Ce SIG a vocation à être le **support de la gestion et de la diffusion de la cartographie des habitats naturels et de la localisation des enjeux de biodiversité végétale** de la CCM. Les données cartographiques seront accessibles en ligne à travers la base publique de référence sur les habitats naturels de Nouvelle-Aquitaine que constitue l'*Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine*, faisant office de plateforme thématique « *flore, fonge et habitats* » du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP), et alimentant l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

Cette base devra par ailleurs permettre une **actualisation en continu** des informations cartographiques (**caractère dynamique**) afin de prendre en compte les évolutions du territoire ou l'amélioration des connaissances.

Dans le cadre des premiers travaux menés pour la pré-cartographie des habitats, les cartographies d'habitats préexistantes seront rassemblées par le CBNSA, sur la base d'une enquête menée auprès des acteurs du territoire (identification des études ayant généré des cartographies, sites Natura 2000, sites gérés, etc.). Les cartographies rassemblées seront normalisées (et préalablement numérisées au besoin), harmonisées sur les plans techniques et scientifiques, contrôlées sur le plan de leur validité scientifique. L'objectif est de poursuivre cette centralisation des cartographies réalisées sur le territoire et de diverses natures (cartographies d'habitats, d'entités paysagères, d'unités écologiques, d'occupation du sol, d'espèces à enjeux, d'espèces exotiques envahissantes, etc.).

L'ensemble des données collectées dans le cadre du programme ABC seront intégrées à **l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA)**, base publique de référence sur les habitats naturels de Nouvelle-Aquitaine, à travers un **module territorial spécifique à la Communauté de Communes de Montesquieu**. Ces données seront accessibles en accès illimité au plus fin niveau de précision géographique aux agents de la CCM, aux fins de prise en compte des enjeux dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire.

Page d'accueil de l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (www.ofsa.fr)
Dispositif public et collaboratif dédié à l'Inventaire du Patrimoine Naturel
Plateforme "flore, fonge et habitats" du SINP en Nouvelle-Aquitaine

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

4. Inventaire de la flore vasculaire

L'inventaire de la flore vasculaire constitue un des principaux axes du programme d'ABC.

Dans le cadre d'une méthode standardisée au niveau régional, la démarche mise en place par le CBN Sud-Atlantique vise une connaissance actualisée, homogène et significative sur l'ensemble du territoire de la CCM, en optimisant le temps disponible.

Cet inventaire de terrain est basé sur une méthodologie[1] et une stratégie d'échantillonnage pluristratifiée éprouvées, permettant de couvrir de façon équilibrée le territoire selon 4 niveaux de stratification :

- *géographique* : selon un maillage pour une répartition suffisamment homogène des inventaires (et s'abstraire ainsi de l'hétérogénéité des surfaces communales) ; le maillage envisagé pour la flore vasculaire correspondrait à la maille de 1km (projection Lambert 93) ; le grain de maille retenu restera toutefois à discuter dans le cadre du comité de suivi afin de permettre une approche cohérente et harmonisée entre les différents groupes taxonomiques étudiés ;
- *administrative* : collecte de données sur l'intégralité des communes (de façon ainsi à nourrir les synthèses et schémas d'aménagements communaux : atlas de biodiversité communale, PLU, etc.) ;
- *phytocénotique* : échantillonnage de l'ensemble des milieux naturels et semi-naturels ;
- *phénologique* : réalisation de 4 passages pour chaque période phénologique : pré-vernale, vernale, estivale et automnale.

Ainsi, méthodologiquement, 3 objectifs sont poursuivis :

- **une couverture relativement homogène de la connaissance** selon un maillage prédéfini, de façon à couvrir l'ensemble du territoire sans laisser de zones lacunaires étendues et permettre de renseigner objectivement la fréquence des espèces en vue du travail ultérieur de bioévaluation ;
- **une liste des espèces pour chaque commune**, la plus complète possible, de façon à nourrir l'Atlas de la biodiversité pour chaque commune ;
- **une identification et une localisation précise des enjeux sur le territoire**, à travers une approche ciblée sur les espèces à enjeux, de façon à permettre in fine leur prise en compte dans les schémas de planification et documents d'urbanisme. Cette approche est complémentaire à la cartographie des habitats.

Les inventaires seront concentrés sur les territoires les plus méconnus ; le plan d'échantillonnage sera ainsi élaboré à l'issue de la phase préalable de synthèse des connaissances préexistantes. La méthodologie sera alors précisée.

Les secteurs à forts enjeux patrimoniaux feront l'objet si nécessaire d'une pression renforcée de collecte de données.

Les inventaires systématiques seront menés d'une part dans le cadre de prospections terrain spécifiques, d'autre part à l'occasion des prospections menées pour la cartographie des habitats.

En complément de ces inventaires généraux, des prospections ciblées sont également prévues sur des espèces à enjeux, pour lesquelles le territoire porte une responsabilité particulière quant à leur préservation ou indicatrices de milieux à enjeux.

Les données nouvelles collectées seront saisies et intégrées, après normalisation et validation scientifique, au système d'information de l'Observatoire de la biodiversité végétale, puis analysées et restituées sous diverses formes (listes d'espèces, synthèses, cartographies d'espèces et de secteurs à forts enjeux, indicateurs d'état de la biodiversité végétale, etc.). Elles seront ensuite consultables par la CCM au plus fin niveau de précision *via* l'Observatoire et diffusées au public selon le niveau de diffusion requis tenant compte de la sensibilité des taxons.

Les prospections seront menées chaque année de mars à octobre. La période hivernale sera consacrée au long travail de saisie, normalisation, validation scientifique et analyse des données en vue d'établir un bilan annuel des prospections en mars de l'année suivante.

Conformément à la réglementation en vigueur, et notamment à la Circulaire du 2 octobre 2007 concernant l'accès à la propriété privée dans le cadre des inventaires du patrimoine naturel de l'article L411-1 A du Code de l'Environnement, des arrêtés préfectoraux d'autorisation d'accès aux propriétés privés seront sollicités par le CBNSA auprès des services de l'Etat et affichés en mairie avant la campagne d'inventaire.

Une information spécifique pourra être organisée avec la CCM auprès des élus et habitants du territoire. Le principe du volontariat ou de l'accord des propriétaires sera privilégié dans les prospections, en s'appuyant sur l'expérience acquise par les équipes de botanises du CBN (forte expérience de terrain à travers les inventaires menés sur les cinq départements aquitains depuis 2013).

Les inventaires consisteront en une simple « constatation de l'existant » (présence/absence des espèces végétales et des habitats naturels, dénombrement d'effectifs pour les espèces rares, etc.). Une attention particulière sera accordée au respect des propriétés et des cultures.

[1] CAZE G. (coord.), 2014. *Méthodologie et stratégie d'échantillonnage pour la mise en œuvre des inventaires systématiques de la flore vasculaire en Aquitaine et Poitou-Charentes*. Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. Note de cadrage, version révisée 5.0 2017. 2 p.

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

5. Inventaire des mousses, lichens et champignons

Les bryophytes, lichens et champignons constituent des groupes taxonomiques méconnus très souvent négligés dans les programmes d'inventaires.

Dans le cadre de sa stratégie scientifique 2018-2023, le CBN Sud-Atlantique a identifié une orientation stratégique globale visant le développement des compétences et l'amélioration des connaissances sur ces groupes taxonomiques, déclinée à travers les objectifs suivants :

- Développer les compétences et les connaissances en bryologie, poursuivre la valorisation des données existantes ;
- Poursuivre le développement des compétences et des connaissances sur les lichens - Structurer et animer un réseau lichens à l'échelle régionale ;
- Favoriser la structuration et la collecte des données mycologiques en collaboration avec les sociétés mycologiques - Initier l'animation du pôle Fonge du SINP.

Le rôle d'animation du pôle Fonge (intégrant les lichens et les champignons) du SINP confié au CBNSA en Nouvelle-Aquitaine fournit également un cadre précis et lisible pour la mise en œuvre des travaux de valorisation des données mycologiques.

Ainsi, pour ces trois groupes, des **travaux de compilation et de valorisation des données préexistantes** seront engagés à travers d'une part l'exploitation de la bibliographie, d'autre part la consultation des réseaux d'experts concernés. Situé aux portes de la métropole bordelaise, le territoire de la CCM a notamment bénéficié historiquement d'assez nombreuses excursions de la Société Linnéenne de Bordeaux ayant permis la collecte de données sur ces groupes, en particulier sur les champignons.

Sur les **bryophytes** et les **lichens**, **des inventaires seront menés** par le CBNSA à l'issue du travail de synthèse des connaissances préexistantes. L'étude de ces groupes est toutefois particulièrement chronophage et ne sera pas prioritaire. Seules quelques **prospections ciblées** seront menées sur certains habitats/espèces à enjeux, sur la base d'un plan d'échantillonnage qui restera à définir.

Sur les **champignons**, les travaux se concentreront essentiellement sur la **synthèse des données préexistantes**. En fonction des moyens restants et des compétences mobilisables, quelques inventaires ciblés pourront être envisagés lors des dernières phases du programme.

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

6. Elaboration de la typologie des habitats

L'élaboration d'une typologie des habitats est le préalable à toute démarche de cartographie des habitats. Classiquement, une phase de réalisation de la typologie des habitats est ainsi réalisée avant l'engagement des travaux de cartographie de terrain.

L'habitat naturel correspond à une entité écologique fonctionnelle qui permet la vie de certaines espèces végétales et animales. Il peut être constitué de plusieurs types de **végétations** plus ou moins proches dans l'espace. Une végétation correspond à l'assemblage des espèces végétales en un lieu donné et qui partagent les mêmes conditions de vie. Ainsi, les végétations sont classiquement utilisées pour la reconnaissance des habitats. Une cartographie d'habitat doit ainsi reposer sur une typologie des végétations.

Cette typologie sera élaborée selon une **approche phytosociologique** fine et suivra le *Catalogue des végétations de Gironde* réalisé à partir du *Prodrome des Végétations de France*.

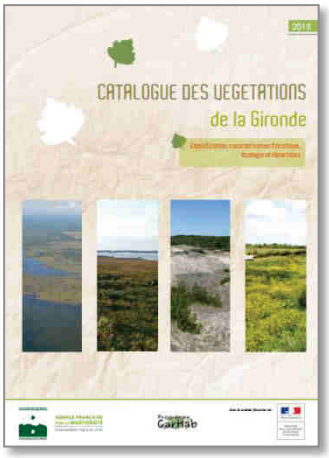

Le département bénéficie en effet d'un **Catalogue des végétations de Gironde** (à paraître fin 2018) édité par le CBN Sud-Atlantique dans le cadre de la mise en œuvre du programme Carhab en Gironde. L'élaboration de la typologie s'appuiera ainsi en grande partie sur ce premier catalogue et les travaux menés sur le territoire de la CCM permettront d'ailleurs de l'amender.

Si ce premier catalogue fournit une synthèse précieuse sur les habitats naturels de Gironde, il reste néanmoins de nombreuses **lacunes de connaissances** à combler, en particulier sur le territoire de la CCM sur lequel ont été identifiées des **végétations originales et non décrites**, liées en particulier aux substrats affleurant sur les flancs et pentes des vallées du Gât Mort, du Saucats et d'autres cours d'eau dont les vallées encaissent les substratums alcalins sous-jacents, déterminant ainsi une large gamme de substrats en fonction de la plus ou moins grande influence alcaline ou acide.

L'amélioration des connaissances sur les végétations méconnues à travers leur caractérisation phytosociologique est d'autant plus importante que certaines d'entre elles constituent **parmi les plus forts enjeux** de biodiversité du territoire de la CCM voire de la région. Il s'agit par exemple de communautés de pelouses ou prés paratourbeux plus ou moins basiphiles à *Lotus maritimus* (ou à *Epipactis palustris*, d'ourlets neutro-acidiclines à *Sanguisorba officinalis* et *Succisa pratensis* au sein desquels se retrouve parfois *Dianthus superbus*, de végétations landicoles, etc.

Des **relevés phytosociologiques de caractérisation des végétations** seront ainsi réalisés sur la base d'un plan d'échantillonnage préalablement établi, aux fins d'étayer l'identification des habitats sur les polygones dans le cadre du travail de cartographie. Le niveau de précision minimum requis est celui de l'alliance avec pour recommandation d'atteindre le niveau de l'association végétale. Une approche de **phytosociologie paysagère** visant à appréhender les **séries et géoséries de végétation** (telles que prévues dans le cadre du programme Carhab), sera également étudiée.

La typologie fournira les correspondances avec les **référentiels typologiques européens** sur les habitats (EUNIS, Corine Biotopes). Les **habitats d'intérêt communautaire** (au titre de la directive Habitats-Faune-Flore) et les **végétations caractéristiques de zones humides** (au sens des arrêtés de 2008-2009) seront également identifiés.

Le catalogue prendra la forme d'un **tableau synopsis** et de **fiches descriptives** pour les principales végétations représentées sur le territoire de la CCM. Ces fiches pourront ainsi fournir la matière à un guide d'identification des végétations de la CCM.

Les végétations seront décrites au cours des 2 saisons de terrain.

En résumé, le phasage proposé pour ce travail est le suivant :

- décembre 2018 à mars 2019 (hiver) : **élaboration de la pré-typologie** à partir du Catalogue des végétations de Gironde et de la bibliographie ; identification des besoins d'améliorations des connaissances et élaboration du plan d'échantillonnage pour la phase terrain ;
- avril 2019 à octobre 2019 (saison de végétation) : **élaboration de la typologie, phase de terrain** ;
- octobre 2019 à mars 2020 (automne-hiver) : **élaboration de la typologie, phases de saisie et analyse des relevés**, caractérisation des végétations ;
- 2020(-2021) : **affinage de la typologie finale** dans le cadre des campagnes terrain de cartographies ; les prospections terrain menées pour la réalisation de la cartographie permettent de poursuivre le travail de caractérisation de certaines végétations qui n'auront pu être correctement décrites lors de la première année et permettront également de caractériser les nouvelles végétations non décrites qui auraient été identifiées dans le cadre des travaux de cartographies et qui n'auraient pas été détectées lors des premières phases. Cet affinage permet également de prendre en compte les évolutions apportées dans le cadre des études d'amélioration des connaissances au niveau régional (signalons notamment une étude sur les végétations calcicoles menées à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine par le CBNSA en 2019-2021 et intégrant les bas-marais alcalins ainsi que les sources tufeuses, habitat particulièrement bien représenté sur le Saucats et le Gât Mort) voire au niveau national.

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

7. Elaboration de la pré-cartographie des habitats / Cartographie des entités éco-physionomiques

Une élaboration basée sur un travail spécifique de photo-interprétation, de télédétection, d'exploitation de diverses couches de données (satellites, etc.), associée à une expertise terrain sur la base d'un échantillonnage permettra d'aboutir à une première **cartographie des entités éco-physionomiques réalisée à l'échelle de la CCM**, à une échelle de restitution suffisamment fine (1 : 10 000e voire 1 : 5 000e sur les secteurs à forts enjeux) pour répondre *in fine* à des besoins variés relatifs à la gestion du patrimoine naturel et à l'aménagement du territoire. Cette pré-cartographie pourra être le support de l'élaboration du plan d'échantillonnage pour certains groupes faunistiques et sera ainsi communiquée prioritairement dans cette perspective.

Cette **pré-cartographie** pourra servir de base à l'élaboration ultérieure de réelles cartographies des végétations, qui pourraient être réalisées sur l'ensemble du territoire ou ciblées sur des territoires à enjeux (sites Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, entités écologiques à enjeux, ZNIEFF, etc.). Le caractère systématique et la précision des prospections terrain sont en effet le préalable indispensable pour asseoir l'élaboration de la cartographie sur une base scientifique robuste, actuelle et précise et le temps imparti dans le cadre du présent projet ne permettra pas d'envisager ici une approche systématique et fine.

Des **relevés phytosociologiques** seront réalisés sur la base d'un échantillonnage afin d'étayer et de calibrer l'identification des habitats sur les polygones, en vue notamment de l'extrapolation prévue. Le niveau de précision minimum requis sera celui de l'alliance avec pour recommandation d'atteindre le niveau de l'association végétale pour pouvoir apprécier la réelle diversité des végétations. Les végétations caractéristiques de zones humides (au sens des arrêtés de 2008-2009) seront également identifiées typologiquement et cartographiquement.

Une **zone tampon de 500 mètres** autour de la CCM (voir cartes ci-dessous) sera prise en compte pour la cartographie des habitats, de façon à bien appréhender les enjeux périphériques et mieux contextualiser les problématiques transterritoriales, notamment pour l'identification des continuités écologiques ou pour l'identification d'entités écologiques chevauchant les limites de la CCM. La zone concernée ne sera pas systématiquement cartographiée mais pourra faire l'objet d'une attention particulière au cas par cas en fonction d'enjeux spécifiques.

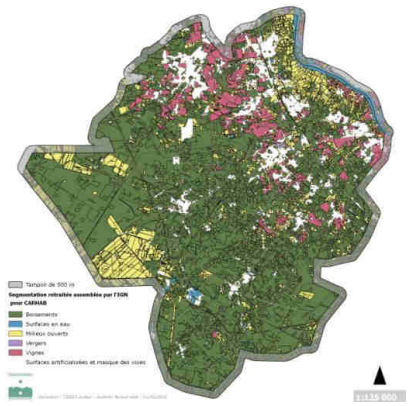
Segmentation CARHAB

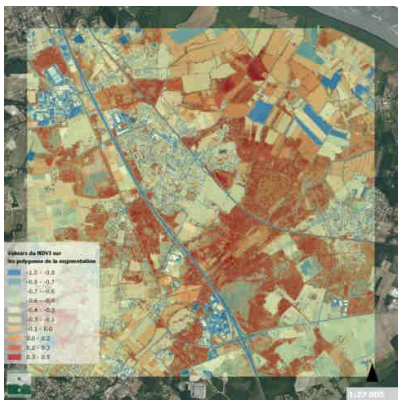
Indice de végétalisation

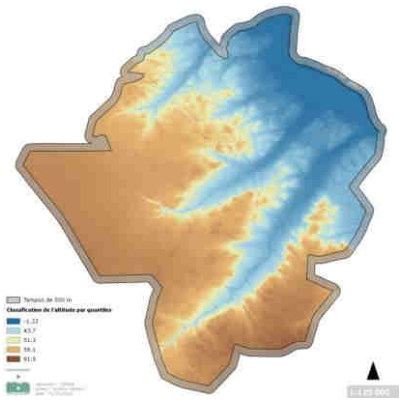
Topographie

Le travail s'inscrit par ailleurs dans le cadre départemental de la mise en œuvre du programme de **Cartographie Nationale des Habitats naturels (CARHAB)** décliné sur le département de la Gironde et le territoire de la CCM par le CBN Sud-Atlantique (en partenariat avec l'IGN et d'autres acteurs). Il bénéficiera ainsi des avancées techniques et méthodologiques de ce programme. Une attention sera ainsi accordée à la **mise en compatibilité méthodologique** de la cartographie élaborée avec la méthode utilisée dans le cadre du programme CARHAB afin de permettre différents niveaux de lecture de la carte selon l'échelle de visualisation (lecture fine et experte des habitats potentiels au 1 : 10 000e voire 1 : 5 000e et lecture globale pour un public non expert des systèmes écologiques, séries dynamiques et grands types d'habitats au 1 : 25 000e).

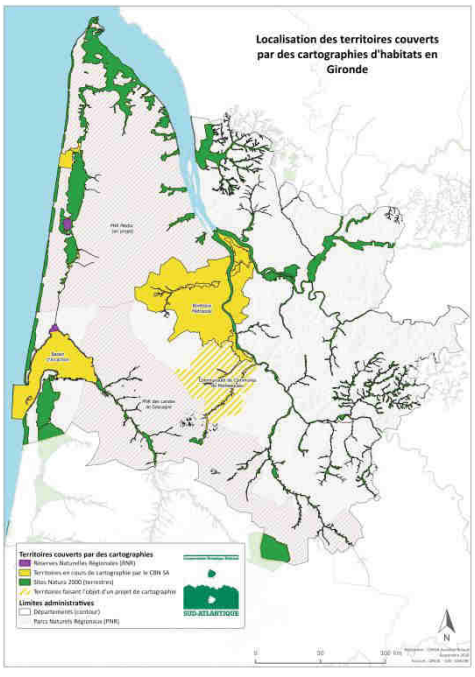

Signalons également l'existence d'un important programme de "*Cartographie des habitats naturels et spatialisation des enjeux de biodiversité végétale*" sur le territoire adjacent de **Bordeaux Métropole** mené par le CBNSA dans le cadre du programme BiodiverCité sur 2017-2020, ainsi qu'un programme similaire sur le **Bassin d'Arcachon** sur 2018-2021 (voir carte ci-contre). Des synergies et mutualisations seront également recherchées en vue d'optimiser les résultats du programme sur la CCM (notamment sur les aspects de continuités écologiques).

Les relevés de terrain sur les végétations/habitats et sur la flore patrimoniale devront **nourrir le travail de spatialisation des enjeux de biodiversité végétale**. Les **espèces protégées et/ou patrimoniales** observées sur le terrain à l'occasion des travaux cartographiques seront systématiquement pointées, de même que les foyers d'espèces exotiques envahissantes.

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

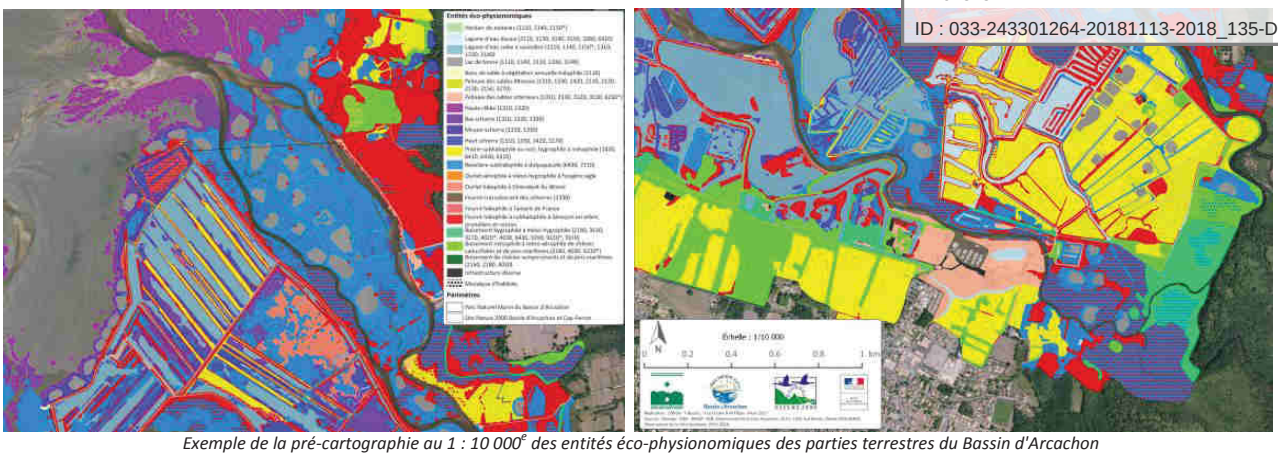

Exemple de la pré-cartographie au 1 : 10 000e des entités éco-physionomiques des parties terrestres du Bassin d'Arcachon réalisée par le CBNSA en 2017

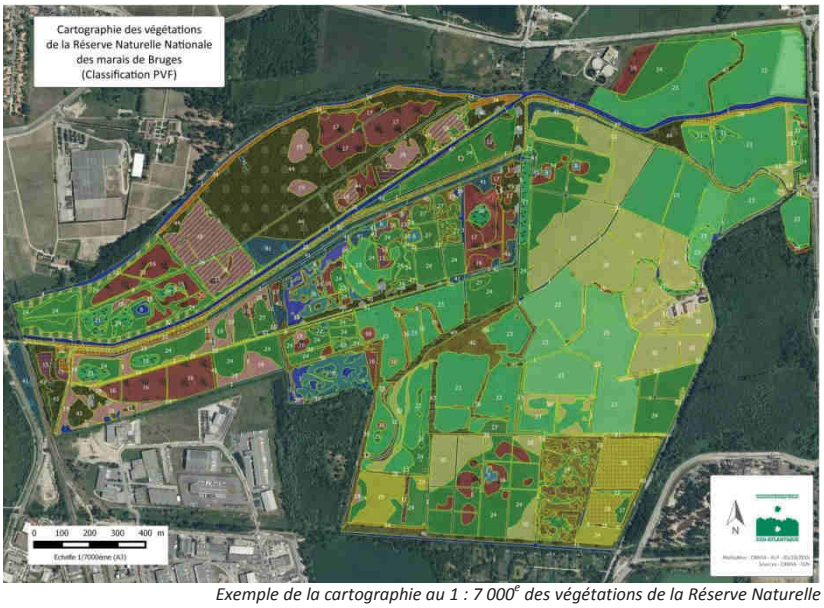

Exemple de la cartographie au 1 : 7 000e des végétations de la Réserve Naturelle Nationale des Marais de Bruges réalisée par le CBNSA en 2014 [cartographie fine non prévue dans le cadre de ce programme mais pouvant être réalisée ultérieurement sur la base des productions du programme ABC]

8. Bioévaluation et spatialisation des enjeux de biodiversité

L'analyse des enjeux identifiés à partir du travail de terrain permettra d'identifier notamment, à partir de la cartographie des espèces et des habitats potentiels :

- les terrains à forte valeur biologique, concentrant des enjeux de biodiversité (espèces ou habitats) ;
- les espaces déterminant des corridors écologiques c'est-à-dire reliant des réservoirs biologiques ou assurant des continuités linéaires d'habitats plus ou moins continues ;
- les habitats potentiels d'intérêt communautaire (au sens de la directive Habitats) ;
- les végétations potentielles caractéristiques de zones humides (au sens des arrêtés de 2008-2009).

Des **cartes spécifiques seront élaborées pour chaque type d'enjeu** (cartographie des habitats d'intérêt communautaire, des réservoirs et corridors, des populations d'espèces protégées, d'intérêt communautaire, des zones de concentration d'enjeux, des végétations caractéristiques de zones humides, etc.) ainsi que des **cartes synthétiques de spatialisation des enjeux** de biodiversité végétale.

✓ Cartographie des stations d'espèces à enjeux

Des cartographies de synthèse seront produites pour les stations d'espèces suivantes :

- espèces protégées règlementairement aux niveaux national, régional ou départemental ;
- espèces d'intérêt communautaire inscrites aux annexes II, IV et V de la directive Habitats-Faune-Flore ;
- espèces menacées ou quasi-menacées aux niveaux national ou régional au titre des Listes rouges afférentes ;
- espèces déterminantes ZNIEFF ;
- espèces exotiques envahissantes.

D'autres cartes pourront également être générées en fonction des besoins identifiés.
Ces données seront également consultables via l'Observatoire en accès illimité au plus fin niveau de précision géographique à la CCM.

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

- ✓ **Cartographie des habitats potentiels d'intérêt communautaire (HIC) au titre de la directive Habitats**

La cartographie des habitats potentiels d'intérêt communautaire sera conforme aux prescriptions attendues par la DREAL sur les sites Natura 2000 en Nouvelle-Aquitaine (pour lesquelles le CBNSA bénéficie d'une solide expérience au titre de l'appui scientifique qu'il assure auprès de l'ensemble des opérateurs de sites Natura 2000 en Aquitaine depuis une dizaine d'années). Les informations sur l'état de conservation des habitats seront renseignées dans la mesure du possible. La précision du travail de cartographie ne permettra pas d'envisager une cartographie réelle des habitats d'intérêt communautaire mais des potentialités de présence de ces habitats. Une expertise terrain serait ainsi nécessaire pour confirmer au cas par cas la présence effective d'un habitat d'intérêt communautaire.
Des données statistiques de synthèses seront *in fine* produites (surface de chaque habitat, etc.).

Plus globalement une carte de localisation des potentialités de présence d'HIC sur l'ensemble du territoire de la CCM sera générée.

- ✓ **Cartographie des végétations potentielles caractéristiques de zones humides (ZH) au titre de la réglementation ZH**

L'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement (version consolidée au 27 avril 2017) prévoit qu'une zone est considérée comme humide si sa végétation, lorsqu'elle existe, est caractérisée par des communautés d'espèces végétales caractéristiques de zones humides inscrites à l'annexe 2 de cet arrêté et si ses terrains sont habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire.

A partir de la cartographie des végétations réalisée, il sera donc possible de produire la cartographie potentielle des zones humides au titre du critère botanique. Une expertise terrain sera nécessaire pour confirmer la présence effective d'une végétation caractéristique de zone humide. Une expertise pédologique complémentaire devra confirmer cette caractérisation, les critères botaniques et pédologiques étant en effet cumulatifs.

- ✓ **Pré-cartographie des corridors et réservoirs biologiques de la TVB pour la biodiversité végétale**

La cartographie des entités éco-physionomiques réalisée et la spatialisation des enjeux devront permettre d'identifier les réservoirs biologiques (« *espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces* ») et les corridors écologiques (espaces constituant des « *connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie* ») au titre de la biodiversité végétale.

Ces éléments nécessiteront toutefois d'être croisés avec les autres données naturalistes (notamment faunistiques) pour identifier les corridors et réservoirs au titre de la biodiversité dans son ensemble. Un tel travail pourra être envisagé avec l'OAFS en s'appuyant notamment sur l'expérience acquise dans le cadre du programme BiodiverCité mené sur Bordeaux Métropole.

- ✓ **Cartographie des zones de concentration d'enjeux pour la biodiversité végétale et des ZNIEFF**

A partir du socle de connaissance obtenu, une analyse spécifique consistera à hiérarchiser spatialement les enjeux de conservation pour la biodiversité végétale en croisant notamment les données sur les localisations d'espèces patrimoniales, d'habitats ou complexes d'habitats patrimoniaux de façon à faire ressortir les foyers de concentration d'enjeux. Une carte des enjeux hiérarchisés sera ainsi produite.

Les ZNIEFF de type I et de type II seront actualisées et leur périmètre affiné (notamment sur les zones périphériques). Le cas échéant, les territoires à enjeux et méconnus pourront faire l'objet de propositions de créations de nouvelles ZNIEFF.

De même, le CBNSA pourra accompagner tout projet visant la préservation de sites d'intérêt pour la biodiversité végétale.

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

9. Actions de communication et d'animation

Le volet communication constitue un axe fort du programme d'ABC de la CCM.

Le CBNSA contribuera à ce projet à travers notamment :

- **une contribution à la rédaction des documents de communication** par la CCM : flyers et roll up, site internet, lettre de suivi et d'information, journal de la CCM, maquettes panneaux, exposition, etc. dont le contenu restera à préciser en comité de suivi ;
- **une contribution à la mise en place et à l'animation des outils de communication** (outils numériques, ateliers participatifs, etc.), notamment sur les **outils de sciences participatives** permettant à la population locale de contribuer à l'inventaire ;
- **la participation à des évènements divers** permettant de valoriser auprès d'un public varié les travaux menés dans le cadre de l'ABC : sorties botaniques, conférences, expositions, festivals, etc. ;
- **l'animation du réseau des producteurs de données** flore, fonge et habitats (voir ci-après) ;
- **la restitution des travaux auprès des communes** (conseils municipaux, réunions publiques, conseils communautaires…).

L'animation du réseau des producteurs de données proposée par le CBNSA, orientée principalement vers les producteurs de données (quel que soit le statut des structures concernées), doit ainsi permettre de :

- lancer une dynamique collective auprès du réseau d'observateurs et stimuler son activité et sa contribution à la réalisation ABC ;
- démultiplier les travaux menés par le CBNSA en stimulant les inventaires et les prospections ciblées sur des espèces remarquables et en incitant au signalement des observations de ces espèces ;
- augmenter le niveau de compétences du réseau départemental à travers notamment des formations à la reconnaissance des espèces (sorties botaniques et séances en salles) ;
- favoriser une meilleure structuration des connaissances à travers l'harmonisation des stratégies et méthodes d'inventaires, des référentiels taxonomiques, des formats de données voire des outils de gestion ;
- valoriser les travaux menés dans le cadre de l'ABC de la CCM.

Eléments de restitution

Pour chaque phase, sera fournie **une note d'activité** en fin d'année dressant le bilan synthétique des travaux effectués et du temps passé.

Les éléments de restitution prendront la forme :

- **des rendus scientifiques** permettant de présenter les résultats des travaux menés sur certains axes de travail :
  - la typologie des habitats (intégrant le catalogue des habitats et des fiches descriptives simplifiées de quelques-unes des végétations à plus forts enjeux)
  - la cartographie des habitats potentiels et entités éco-physionomiques ;
  - les résultats des inventaires menés
  - la hiérarchisation des enjeux de biodiversité végétale
  - diverses cartographies de spatialisation des enjeux potentiels de biodiversité végétale
  - les données normalisées et validées scientifiquement au niveau de précision maximale selon les formats en vigueur.
- **d'ouvrages de synthèse** à destination d'un public plus ou moins large :
  - **Atlas de la Biodiversité Inter-Communale** de la CCM, présentant le détail des travaux réalisés, la synthèse des enjeux de biodiversité identifiés sur le territoire, l'atlas cartographique complet à l'échelle de la CCM
  - **Atlas de la Biodiversité Communale** (ABC) décliné sur chaque commune, selon une trame qui restera à définir en fonction du public cible visé.

La trame des Atlas de Biodiversité Communale, qui constituent le cœur des productions attendues, sera définie dans le cadre des réunions du Comité de suivi lors de la première année du programme (2019).
Des propositions d'actions conservatoires (préservation de sites, gestion d'habitats, etc.) pourront également être formulées.

Indicateurs de suivi

- Nombre de jours total et nombre de jours de terrain réalisés
- Surface des milieux et territoires cartographiés
- Nombre de relevés phytosociologiques effectués
- Nombre de données d'occurrences de taxons collectées
- Réunions du COTECH et du COPIL
- Réunions du Comité de suivi
- Nombre d'animations

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Calendrier

Le programme est prévu sur une **durée d'environ 2 ans et demi**, soit 30 mois, permettant d'encadrer **2 saisons pleines de terrain**.

Un démarrage en novembre 2018 est envisagé pour un achèvement en avril-mai 2021.

Moyens humains et financiers

Compétences mobilisées

Le programme mobilise les compétences techniques du CBNSA suivantes :

- chargé(e) de mission botaniste-phytosociologue (poste principal du programme)
- direction scientifique pour la coordination générale et l'encadrement scientifique et technique
- chargé de mission botaniste en renfort sur l'inventaire de la flore vasculaire
- chargés de mission bryologues et lichénologues sur les volets mousses et lichens
- chargé de mission phytosociologue en appui scientifique sur la typologie et la cartographie
- géomaticien et administrateur de données en appui géomatique
- opérateur de saisie botanique et de numérisation cartographique des informations collectées

Le territoire de la CCM a par ailleurs été retenu comme **territoire pilote** pour la mise en œuvre du programme de **Cartographie Nationale des Habitats (Carhab)**, dans le but d'explorer l'exploitabilité des productions du programme Carhab dans le cadre de la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale et d'une cartographie plus fine des habitats à l'échelle d'un territoire intercommunal. Ce programme fournira ainsi des moyens complémentaires pour la réalisation des travaux cartographiques et permettra d'inscrire le projet ABC dans la forte dynamique en cours au niveau national.

Dimensionnement financier

Le dimensionnement réalisé doit permettre d'aboutir à une couverture complète du territoire de la CCM au bout de 2 ans et demi. L'expérience acquise par le CBNSA sur ce type de production permet de fournir une évaluation du temps à allouer à cette étude.

Le coût prévisionnel du programme, eu égard aux objectifs visés, a fait l'objet d'une évaluation en tenant compte de la superficie du territoire, des données préexistantes mobilisables et des travaux préparatoires réalisés.

	Coût du programme (2018-2021)	
	Sous-total	**Total**
Frais de fonctionnement (dont salaires et charges, frais de déplacement)	141 000.00 €	145 000.00 €
Investissement matériel	4 000.00 €	

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Réserve Naturelle géologique
SAUCATS - LA BREDE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

Atlas de biodiversité communale (ABC)

de la Communauté de Communes de Montesquieu

Proposition de la Réserve Naturelle – octobre 2018

Présentation de la structure

L'**Association pour la Réserve Naturelle Géologique de Saucats – La Brède** gère la Réserve Naturelle géologique depuis 1982.

Un de ses objectifs principaux est la découverte du patrimoine géologique et naturel, et c'est dans ce cadre que sont aménagés 7 musées de sites et la Maison de la Réserve à Saucats.

Concernant les aspects de connaissance et gestion du patrimoine naturel, elle a assuré la rédaction de documents : études, plans de gestion des réserves naturelles de Saucats et Tercis, Docob réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats, et assure depuis 2011 le rôle d'opérateur de l'Inventaire National du Patrimoine Géologique.

La Réserve accueille tous les ans environ 6000 scolaires (avant les changements de programmes) et 1000 personnes en sorties accompagnées. Si la plupart de ces visites concernent la géologie, une bonne part concerne aussi le patrimoine biologique, faunistique et floristique de la Réserve, et elle a une expérience dans la mise en place d'événements, de rencontres naturalistes et documents de communication. Son équipe d'animation est constituée de 7 personnes salariées ; et de vacataires formés en fonction des saisons.

Le suivi du projet sera réalisé par les personnels salariés et bénévoles de la Réserve Naturelle géologique.

Présentation des intervenants

- Conservateur
Yves GILLY

- Garde – animateur
Cyrille GRÉAUME : missions d'animation, de suivi naturaliste, d'entretien des milieux et des sites

- Animatrice – géologue
Marie LO CASCIO, avec missions de suivi et études géologiques.

- Animateurs
Philippe ROCHER
Dina RAZAFINDRAMBAO
Séverine VITRAT

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Présentation de la mission

Contribuer à la coordination du projet

Les salariés de la réserve contribueront à la coordination, comme cela a déjà été le cas pour le montage du projet. Il s'agit de mettre à disposition du personnel :

- Pour les différents points techniques (réunions physiques, téléphoniques, courriels…) ;
- Pour les réunions des comités de suivi de la convention – cadre et du projet (préparation, participation, contribution aux compte-rendus…) ;
- Pour les réunions des comités de pilotage ;
- Pour les réunions des comités techniques,
- Pour la réunion de lancement prévue fin 2018.

Ces réunions se tiendront de 1 à 6 fois par an.

Contributions aux rapports d'activités.

Coordonner le volet faune en lien avec l'OAFS

Coordination

Pour les aspects de Faune, l'équipe de la Réserve n'étant pas structurée de manière à pouvoir dégager du temps disponible, et ne disposant pas des compétences en interne en termes de gestion complexe de bases de données et d'analyses, et l'association n'ayant pas souhaité gérer intégralement ce volet, un partenariat avec l'Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage sera mis en place, pour notamment une partie de la coordination :

- permettre le financement de la mission de celui-ci sur les atlas
- Pouvoir identifier les prospections et inventaires à commander
- Commander des inventaires à des prestataires naturalistes locaux
- Recueillir, centraliser les données Faune, les analyser, et les transmettre au SINP conformément à l'appel à projet et au projet de la CCM.

Donner une assise participative du monde naturaliste, en lien avec l'histoire du territoire : l'historique de gestionnaire associatif de la RNG a fait que celle-ci est impliquée, par les relations de ses salariés ou ses bénévoles, dans la communauté naturaliste. On citera notamment l'implantation et l'implication de structures naturalistes à Saucats (CREN Lagunes, CREN gentianes, CREN RTE, Cistude Nature/sentinelles du climat), etc.

En outre, la réserve a participé aux différentes concertations mises en place par la CCM dès sa création : atlas des paysages, 2 Docobs, plan bocage, conseil de développement, et est en contact avec des structures locales, parfois contributrices des Docobs : SIGM, LGPE, office du tourisme…

Elle est en mesure, de par les compétences de ses salariés, de prospecter certains groupes en direct : inventaires ou collectes de spécimens pour déterminations par d'autres structures

Coordination financière du volet Faune

- suivi des devis et de la facturation des prestations
- suivi du partenariat

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Gérer le volet contexte géologique et géodiversité

Cette partie de l'étude concerne la mise en format Atlas d'un certain nombre de données existantes sous différentes formes ou à collecter.

Une synthèse géologique générale sera réalisée à l'échelle de la CCM, regroupant :

- les données BRGM de la carte géologique
- les données bibliographiques (cartes géologiques locales, publications…)
- synthèse des connaissances pédologique, notamment sur les aspects du sol liés au Vivant

Une analyse de chaque commune sera réalisée avec la production de données :

- Inventaire des sites géologique d'intérêt patrimonial local (bibliographie, étude de terrain des sites identifiés, rédaction)
- Présentation pédagogique des données non confidentielles de l'Inventaire National du Patrimoine Géologique (12 des 14 sites validés, ou d'autres sites qui pourraient en relever, mais qui n'auraient pas été retenus dans le cadre de la méthodologie nationale)
- Identification des panoramas permettant une vision géomorphologique des paysages sous le format type INPG, en lien avec l'atlas des paysages de Gironde et des données habitats du conservatoire botanique

L'ensemble de ces données sera restitué cartographiquement aux deux échelles.

Contribution aux enjeux des Atlas sur les aspects Géodiversité et Patrimoine Géologique : cartographie

Renseignement de bases de données :

- dans la base Socle de RNF,
- selon l'avancement de la démarche INPG en continu, intégration des nouveaux sites dans IGéotope

La partie contexte géologique sera transmise sous la forme d'un rapport d'étude.

Structurer et transmettre les données RNG

Il s'agira pour le garde-animateur de faire une centralisation des jeux de données de la Réserve, de transmettre ces informations, d'échanger sur le format de transmission, et de les transmettre conformément aux standards du SINP

- les données des études commandées par la RNG
- les données des observations : à RNF, à FA
- les données du Docob
- les données des publications de la RNG
- structurer la photothèque

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Contribuer à la communication en développant la participation des publics locaux

Informer

- contribuer en amont à la planification de la communication annuelle
- communiquer auprès des lecteurs des journaux communaux, de la CCM, du journal de la réserve et des adhérents de l'association
- communiquer auprès des publics adultes : baromètre, interventions lors des cycles pédagogiques de la réserve, conférence lors de l'AG annuelle…
- être présent sur des stands ou proposer des événements lors des journées nationales (à lister), manifestations locales pertinentes pour évoquer les atlas (à lister)
- mettre en places des sorties naturalistes ou des visites pour chaque commune, en lien avec les autres partenaires du projet
- contribuer à un support de communication /label
- réfléchir à un lancement
- rédiger des contenus pour supports d'expo ou rédactionnel internet

Pour ces aspects, il est envisagé d'encadrer des stagiaires du Master d'écologie humaine

- communiquer auprès du monde naturaliste associatif
- communiquer auprès des élus, notamment en cas de ZPENS en cours
- contribuer aux projets de jeu et d'outils pédagogiques
- réfléchir à un colloque de fin de projet

Faire participer

- communiquer auprès des publics adultes : organiser des manifestations : mini24heures de la biodiversité, concours photo, page Facebook, en lien avec les autres structures naturalistes
- réflexion pour outils web participatifs : recenser des sites de sciences participatives type Muséum ou geodiversité.net, à faire connaitre.
- communiquer auprès des jeunes sur le temps du loisir
- communiquer auprès des scolaires : inscrire les animations à venir dans un cadre ABC (« label ») : vigie nature école, aires éducatives terrestres (avec l'Agence Française de la Biodiversité, la Région, la commune de Saucats), programme de Geocatching
- mettre en place des formations à destination des locaux
- se rapprocher des clubs nature du canton

Contribuer à la synthèse

- contribuer à la définition en amont du type de rendus prévus
- contribuer à la validation des contenus fournis
- rédaction de contenus pour document final (rapport d'activité)
- réflexions sur l'analyse croisée des enjeux
- contribution à l'atlas en termes de géologie, notamment en identifiant des affleurements caractéristiques de la géodiversité du territoire, en rédiger une présentation sommaire
- contribution au rapport d'étude en termes de géologie

La mission pour les documents finaux concerne donc :
- Rédaction des atlas communaux : cartes + textes + images + schémas
- Rédaction atlas intercommunal : cartes + textes + images + schémas

Il est envisagé d'y inclure des zooms sur des sujets spécifiques au territoire, tels que :
- sites de 1ere description : Aquitanien, Burdigalien, Elatine de Brochon, mollusque *Bithynella moulinsi*
- sites d'études ou programmes : sentinelles, suivis papillons zones humides, invasives
- sites gérés ou suivis : RNG, 2 Docobs, périmètre de captage de Bellefont/Cistude, plan de gestion lignes RTE/CEN, suivis sur les sites Lafarge, mesures compensatoires et parcelles concernées
- mesures biodiversité de l'ONF, mesures DDTM suite au reboisement : lagunes, ripisylves

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Evaluation budgétaire en euros

Coordination de l'étude	13 050,00
Synthèse bibliographie	13 100,00
Rédaction des atlas communaux	25 630,00
Inventaires naturalistes (faune, flore, habitats naturels)	86 100,00
Communication (création et mise en œuvre des supports)	1 050,00
Communication (création du volet participatif)	16 225,00
TOTAL	**155 155,00**

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Convention cadre tripartite pour la réalisation de l'étude Atlas de la Biodiversité Communale de la Communauté de communes de Montesquieu

Entre

Le **Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique**, Syndicat mixte agréé par l'État ayant son siège au Domaine de Certes, 47 avenue de Certes, 33980 AUDENGE, représenté par Monsieur le Président, Arnaud DELLU,

Ci-après dénommé « **CBNSA**»,

Et

La **Réserve Naturelle Géologique de Saucats - La Brède**, Association ayant son siège au 17 Chemin de l'Église, 33650 SAUCATS, représentée par Madame la Présidente, Joëlle RISS,

Ci-après dénommée « **RNG**»,

Et

La Communauté de communes de Montesquieu, communauté de communes ayant son siège au 1 allée Jean Rostand - 33 650 MARTILLAC, représentée par Monsieur le Président, Christian TAMARELLE, ou son délégataire ayant pouvoir à cet effet en vertu de la délibération 2017/116 du 26 septembre 2017,

Ci-après dénommée « **CCM**»,

Le CBNSA, la RNG et la CCM sont ci-après dénommés individuellement par « Partie » ou collectivement par les « Parties ».

Vu la Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le Décret 2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité ;

Vu la délibération n° 2017-31 du conseil d'administration de l'AFB en date du 20 juin 2017 portant sur le lancement d'un l'Appel à manifestations d'intérêt relatif aux « Atlas de la Biodiversité Communale » ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Vu l'Appel à Manifestations d'Intérêt de l'Agence Française de Biodiversité pour l'Atlas de la Biodiversité Communale du 20 juillet 2017 ;

Vu la demande de subvention du 14/09/2017 ;

Vu la délibération n°2017-116 datée du 26/09/2017 de la CCM autorisant le Président à solliciter des subventions pour la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale ;
Vu les résultats du jury d'examen des candidatures de l'AMI « Atlas de la Biodiversité Communale » du 27/11/2017 ;

Vu la convention de subvention relative aux ABC de la Communauté de Communes de Montesquieu du 15 décembre 2017,

Vu les statuts du CBNSA du 02 octobre 2018 ;

Vu la délibération N°2018/79 de la CCM du 29 mai 2018 sollicitant l'adhésion au CBNSA ;

Vu la délibération du CBNSA du 9 juillet 2018 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes de Montesquieu à compter de 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral entérinant l'adhésion de la Communauté de Communes de Montesquieu au CBNSA du 02 octobre 2018 ;

Vu les statuts de l'Association pour la Réserve Naturelle Géologique de Saucats - La Brède du 26 juin 2013 ;

Vu la convention de partenariat entre la RNG, le CBNSA et l'OAFS, pour la constitution d'un Observatoire Régional du Patrimoine Naturel en Aquitaine du 1er Décembre 2015.

PRÉAMBULE

La CCM s'engage dans une démarche de réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur l'ensemble de ses communes : Ayguemorte-les-Graves, Beautiran, Cabanac et Villagrains, Cadaujac, Castres Gironde, Isle-Saint-Georges, La Brède, Léognan, Martillac, Saint-Médard d'Eyrans, Saint-Morillon, Saint-Selve et Saucats.

Les objectifs de son projet « Atlas de la Biodiversité Communale » sont :

- de disposer et de partager une information naturaliste qui permette d'intégrer les diagnostics et enjeux de biodiversité, aux actions et politiques communales et intercommunales;
- de favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de biodiversité par les élus, les équipes techniques, les acteurs locaux et les citoyens ;
- d'impliquer les acteurs locaux et habitants dans la construction de pistes d'actions locales, notamment communales, en faveur de la biodiversité.

La CCM a sollicité le soutien financier de l'AFB pour la réalisation de son projet « Atlas de la Biodiversité Communale ». L'octroi de la subvention dédiée à la réalisation de ce projet est cadrée par la convention de subvention relative aux ABC de la Communauté de Communes de Montesquieu du 15 décembre 2017 qui couvre une période de 36 mois plus 6 mois, allant du 15 décembre 2017, date de la signature, au 15 juin 2021, date correspondant à l'issue du délai.

Pour la réalisation de son projet, la CCM souhaite mettre en œuvre un partenariat avec le CBNSA et la RNG.

L'objet de cette convention de partenariat est d'établir et cadrer ce partenariat.

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention de partenariat

Par la présente convention de partenariat, ci-après désignée « Convention de partenariat », la CCM, le CBNSA et la RNG établissent un partenariat pour mettre en œuvre le programme d'actions acté dans la convention de subvention qui lie la CCM et l'Agence Française de Biodiversité jointe en annexe 1.

Dans le cadre de cette Convention de partenariat, la CCM contribue financièrement aux missions du programme assurées respectivement par : Elle-même, le CBNSA et la RNG.

La répartition financière de l'enveloppe dédiée à l'Atlas de la Biodiversité Communale, entre les parties, est basée sur les propositions techniques et financières respectives de chacune des parties, détaillées dans l'annexe 2.

En fonction des réalités de réalisation et des contraintes de délais en rapport avec le contenu dense de la programmation technique, mais également des conclusions de la phase synthèse de données qui orientera, en termes de délais disponibles et de choix techniques le volet inventaire, il pourra être envisagé des avenants :

- de répartition financière entre les périodes et/ou entre les partenaires,
- de modalités de versement ou des avenants de contenu technique.

Article 2 : Durée de la convention de partenariat

La convention de partenariat entre en vigueur à la date de sa signature par les partenaires.

À compter de sa signature, la Convention de partenariat est conclue pour une durée allant de la date de signature par les partenaires jusqu'au 31 mai 2021. De cette façon, la CCM reste dans le cadre de la convention de subvention qui lie la CCM et l'Agence Française de Biodiversité, et conserve un délai de 15 jours pour remettre les dernières pièces justificatives à l'AFB pour le versement de la totalité de la subvention accordée selon les conditions définies dans la convention CCM-AFB.

Aucun avenant à la présente convention de partenariat portant sur un éventuel allongement de délai, ne pourra être apporté sans un accord formel de l'Agence Française de Biodiversité.

Article 3 : Montant du projet et contribution des parties

Le coût total du programme d'actions sur la durée totale de la convention est estimé à 336 000 € TTC. Son financement est assuré par une subvention de l'AFB d'un montant de 224 000 € (soit 80 % du montant HT) et d'une contribution de la CCM équivalente à la différence, soit 112 000 €. La convention de subvention qui lie la CCM et l'AFB est jointe en annexe 1 de la présente convention.

La CCM, dans le cadre de cette présente convention de partenariat technique et financière, assure la répartition financière du montant total du programme d'actions, selon les propositions techniques et financières respectives décrites en annexe 2 :

- Part prévisionnelle du CBNSA : 145 000 €
- Part prévisionnelle de la RNG : 32 725 € (part dédiée au volet géologie et communication) + 122 430 € (part dédiée au volet faune), soit 155 155 €.
- Part prévisionnelle de la CCM : 35 845 €

La participation de la CCM, qui ne représente pas la contrepartie d'une prestation de service ou la livraison d'un bien et qui ne constitue pas le complément du prix d'une telle opération ne sera pas imposable à la TVA.

Article 4 : Délais et périodes de réalisation

Le programme s'échelonne de la date de signature de la présente convention jusqu'au 31 mai 2021.

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Article 5 : Modalités de versement

Les versements pour la CCM prendront la forme d'un virement de crédit.
Le montant de la contribution financière de la CCM sera versé aux partenaires, selon la répartition suivante :

- un **premier versement de 5 % du montant total** de la part respective de chacune des parties
  - le premier versement sera fait dès la signature de la convention en 2018.
- **le deuxième versement de 40% du montant total** de la part respective de chacune des parties.
  - le deuxième versement sera fait en début d'année 2019.
- **le troisième versement de 40% du montant total** de la part respective de chacune des parties.
  - le troisième versement sera fait en début d'année 2020.
- **le quatrième versement, soit le solde de l'opération, de 15 % du montant total** de la part respective de chacune des parties.
  - le quatrième versement sera fait à la fin de la période d'étude soit au mois de mai 2021.

Tableau : Prévisionnel financier estimatif

Détail	Période de réalisation	CCM	Part AFB/ CCM	RNG	Part AFB/ RNG	CBNSA	Part AFB/ CBNSA	TOTAUX / VERSEMENTS	Part AFB/ Versement
1er versement	2018	1 792,25 €	1195	7 757,75 €	5172	7 250,00 €	4833	16 800,00 €	11200
2ème versement	2019	14 338,00 €	9559	62 062,00 €	41375	58 000,00 €	38667	134 400,00 €	89600
3ème versement	2020	14 338,00 €	9559	62 062,00 €	41375	58 000,00 €	38667	134 400,00 €	89600
4ème versement	2021	5 376,75 €	3585	23 273,25 €	15516	21 750,00 €	14500	50 400,00 €	33600
TOTAUX	TOTAUX	35 845,00 €	23897	155 155,00 €	103437	145 000,00 €	96667	336 000,00 €	224000

Pour les versements, les modalités suivantes seront à respecter :

Le premier versement : la présente convention devra être signée préalablement par l'ensemble des parties.

Le deuxième versement : un rapport d'activités proportionné à la durée d'activité au cours de l'année 2018 devra être remis préalablement à la CCM.

Le troisième versement : un rapport d'activités complet de l'année 2019 et le rapport d'étude de 2019 devront être remis préalablement à la CCM.

Le quatrième versement (solde) : la fourniture des livrables, à savoir l'atlas de biodiversité communal à vocation pédagogique et l'atlas de biodiversité communale à vocation scientifique et technique ainsi que le rapport d'activité couvrant la période 2020-2021, devront être remis préalablement à la CCM. Pour ce versement, est également demandée la réalisation d'un bilan financier de l'étude par partenaire.
Si l'avancement du programme est jugé insuffisant au regard des modalités de versement, la CCM pourra décider de réduire ou de différer des versements.

En cas de réalisation partielle, pour quelques raisons que ce soit, d'une ou plusieurs actions du programme, le montant initial de participation de la CCM pourra être révisé.

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Les versements seront effectués, pour le compte du CBNSA au compte ci-dessous :

TITULAIRE DU COMPTE : Conservatoire Botanique National Sud Atlantique
Banque de France –Trésorerie d'Audenge (15 Bld Gambetta 33980 Audenge)

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
30001	00215	C3370000000	38	Banque de France

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identifier Code)
FR54 3000 1002 15C3 3700 0000 038	BDFEFRPPCCT

Les versements seront effectués, pour le compte de la RNG au compte ci-dessous :

TITULAIRE DU COMPTE : Association de la Réserve Géologique de Saucats-La Brède

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
20041	01001	0498407R022	19	La Banque Postale Centre de Bordeaux 33900 Bordeaux Cedex 9 (France)

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identifier Code)
FR54 1010 0104 9840 7R02 219	PSSTFRPPBOR

Les versements seront effectués, pour le compte de la CCM au compte ci-dessous :

TITULAIRE DU COMPTE : La Communauté de communes de Montesquieu

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
30001	215	D3390000000	17	TRESORERIE CASTRES-GIRONDES

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identifier Code)
FR54 3000 1002 15D3 3900 0000 017	BDFEFRPPCCT

Article 6 : Conditions de réalisation du programme d'actions et d'utilisation du concours financier

La CCM s'engage à mener à bien et coordonner le programme d'actions détaillé dans l'annexe 2 en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires dans les délais rappelés à l'article 4. Elle en assure la gestion, le suivi et le contrôle de la mise en œuvre du programme d'actions qui en relève.

La CCM est responsable de l'exécution du programme d'actions susvisé et de l'ensemble des opérations y afférentes. Au-delà du volet coordination de l'étude, elle est également responsable d'une partie du volet « communication ».

Le CBNSA est responsable du Volet « Flore, Fonge et Habitats naturels » et d'une partie du volet « communication ».

La RNG est responsable du Volet « Faune » et « Géologie » et d'une partie du volet « communication ». Dans le cadre de sa mission, l'Observatoire Aquitain de la Faune

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Sauvage sera missionné par la RNG pour l'appuyer sur les diffé[illegible] faune.

En cas de retard pris dans l'exécution des actions prévues par la présente convention de partenariat, le CBNSA ou la RNG en informe sans délai la CCM.

En cas de non-respect des termes de la présente convention de partenariat, le montant initial de la participation financière de la CCM peut être réévalué en fonction des actions effectivement menées par le CBNSA. Le CBNSA facilite le suivi par la CCM du programme d'actions qui lui incombe, notamment par l'accès aux justificatifs des dépenses et des autres documents utiles.

En cas de non-respect des termes de la présente convention de partenariat, le montant initial de la participation financière de la CCM peut être réévalué en fonction des actions effectivement menées par la RNG. La RNG facilite le suivi par la CCM du programme d'actions qui lui incombe, notamment par l'accès aux justificatifs des dépenses et des autres documents utiles.

Un contrôle sur place peut éventuellement être réalisé par la CCM, en vue de vérifier l'exactitude du bilan technique et financier transmis.

Article 7 : Suivi de la convention de partenariat et de l'étude

7.1 Le Comité de suivi de la convention de partenariat et de l'étude

Un comité de suivi de la présente convention de partenariat de partenariat est mis en place. Ce comité de suivi sera composé a minima de la CCM, du CBNSA, de la RNG et de l'OAFS (Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage) pour ses missions sur le volet faune. Ce comité pourra se réunir pour examiner notamment l'état d'avancement et la réalisation effective du programme d'actions en vue de faciliter l'utilisation et la diffusion des résultats à l'ensemble de la communauté publique.

7.2 Le COTECH ou comité technique

Composé du Comité de suivi et de l'ensemble des partenaires naturalistes, il aura pour vocation, dans un cadre participatif à critiquer et discuter des programmations annuelles et des résultats de l'étude.

7.2 Le COPIL ou comité de pilotage

Composé du Comité de suivi, des élus, des représentants des acteurs et usagers du territoire, il aura pour mission de présenter la programmation, l'avancement de l'étude et de valider les résultats.

Article 8 : Propriété et diffusion des résultats

8.1. Propriété intellectuelle

Par Résultats, les Parties entendent toutes les informations, données et connaissances techniques et/ou scientifiques, développées ou obtenues dans le cadre de l'exécution de la présente convention de partenariat ainsi que tout produit ou procédé en résultant (rapports scientifiques, cartes, documents de communication ou de diffusion de l'information).

Les données d'observations (occurrences de taxons, syntaxons, habitats…) produites ou collectées dans le cadre de cette convention de partenariat sont des données publiques protégées par le droit *sui generis* relatif aux bases de données.

Les productions intellectuelles (rapports, cartes, etc.) réalisées par les Parties dans le cadre de cette convention de partenariat sont des documents publics protégés par le droit d'auteur, conformément au code de la propriété intellectuelle.

Par application des articles L. 121-1 et suivants du Code de la Propriété intellectuelle, les parties propriétaires conjointement des résultats s'accordent à partager les droits patrimoniaux relatifs aux documents et résultats produits dans le cadre de la présente coopération.

Les Parties s'engagent à respecter les droits respectifs des producteurs et, par conséquent, les conditions, limites et restrictions d'utilisation des données conformément à la législation en vigueur. Celles-ci se rapportent en particulier au respect du droit d'auteur, à la sensibilité éventuelle des espèces et à la protection des informations personnelles.

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Ils s'accordent réciproquement le droit personnel, non cessible, non transmissible et non exclusif d'utiliser les données pour les besoins de leurs propres missions de service public.

En cas de réutilisation des informations produites ou partagées dans le cadre de cette convention de partenariat, l'utilisateur veillera cependant à ce que celles-ci « *ne soient pas altérées, que leur sens ne soit pas dénaturé et que leurs sources et leur date de dernière mise à jour soient mentionnées* », conformément à la loi relative à la réutilisation des informations publiques.

Sauf avis contraire de l'autre partie, les Parties s'engagent à citer le partenariat sur chacun des documents produits, logos compris, présentations ou communications faites sur la base d'informations ou de résultats obtenus dans le cadre de la présente convention de partenariat.

Les Résultats issus de la présente convention de partenariat appartiennent aux trois parties, sous réserve, le cas échéant, des droits des tiers à la présente convention de partenariat.

Sous réserve des droits des tiers et des dispositions de l'article 9, les parties ont pour objectif, dans l'intérêt général, de rendre accessibles et utilisables à titre gratuit les résultats par tout public, en accordant notamment sans que cette liste ne soit exhaustive :

- le droit de reproduire ou de faire reproduire les Résultats, en tout ou partie, par tous moyens et procédés, sur tous supports et tous matériaux tant actuels que futurs ;
- le droit de représenter ou de faire représenter les Résultats, en tout ou en partie par tous moyens de diffusion et de communication actuel ou futur ;
- le droit de modifier, d'extraire, d'enrichir, de transformer les Résultats, en tout ou en partie avec l'autorisation des parties;
- le droit de traduire ou de faire traduire les Résultats, en tout ou en partie, en toute langue ou pour tout environnement informatique, en tout ou en partie avec l'autorisation des parties;
- le droit de mettre en œuvre ou de faire mettre en œuvre les Résultats, en tout ou en partie, par tout moyen technique ;
- le droit d'utiliser et d'extraire des contenus consistant en des bases de données.

Ces droits sont accordés sous réserve du respect des droits de propriété intellectuelle de leurs auteurs en particulier par l'obligation d'attribution de ces Résultats à leurs auteurs, tels que mentionnés par les Parties, et par l'interdiction de toute opération tendant à altérer leur signification.

8.2. Diffusion des résultats

Les parties s'engagent à faire les meilleurs efforts afin de faciliter la diffusion la plus large possible des Résultats issus de la convention de partenariat auprès du public selon les modalités de son choix (licence open source pour les logiciels, licence creative commons pour les œuvres de propriété intellectuelle etc.).

Les Résultats (données naturalistes) issus de la présente convention de partenariat seront placés par les parties sous licence Etalab afin de garantir des droits de réutilisation libre.

Les données naturalistes collectées ou rassemblées dans le cadre de ce programme alimenteront le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) en Nouvelle-Aquitaine piloté par l'Etat et animé par les pôles thématiques suivants :

- le CBNSA pour le pôle "Flore, Fonge, Habitats", à travers l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA) ;
- l'OAFS pour le pôle "Faune", à travers le SI-Faune ;
- la RNG de Saucats – La Brède pour le pôle "Géologie".

Les données seront ainsi diffusées sur les systèmes d'informations du SINP Nouvelle-Aquitaine avec les modalités telles que définies selon que les données sont d'origine publique (niveau de précision maximale de localisation) ou d'origine privée (niveau de

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

précision précisé par le fournisseur/producteur).

Les données libres de droit collectées dans le cadre de cette étude auront vocation à remonter au SINP national et à alimenter l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) selon les mêmes modalités.

La CCM particulièrement et les Parties plus globalement, s'engagent à publier les Résultats issus de la Convention de partenariat sur leur site internet (s'il en existe un), ou à défaut des communes concernées.

Les parties s'engagent à citer l'AFB et la CCM comme partenaires sur les communications faites sur le projet notamment par la mention suivante : action soutenue par l'AFB et la CCM. Les Parties pourront faire état de la Convention de partenariat pour toute action de communication.

En outre, les Parties s'autorisent réciproquement sauf réserve explicite à utiliser leur nom, leur logo, leur marque pour toutes les communications faites sur le programme d'actions pendant la durée de la Convention de partenariat.

Article 9 : Confidentialité

Chaque Partie s'engage à garder confidentielle toute information donnée comme telle provenant de l'autre Partie et à exiger du personnel placé sous son autorité le respect de ces obligations.

Il est convenu que si une Partie entend communiquer à un tiers l'une de ces informations, elle devra obtenir au préalable le consentement de l'autre Partie.

Il est précisé que ne seront pas considérées comme confidentielles les informations dont la Partie qui les aura reçues pourra prouver :

- qu'elles faisaient partie du domaine public au moment de leur communication, ou
- qu'elles y sont tombées ultérieurement autrement que par un manquement à la présente obligation de confidentialité, ou
- qu'elle les détenait déjà avant leur communication, ou
- qu'elle les a reçues librement d'un tiers autorisé à les divulguer, ou qu'elle est légalement tenue de communiquer, ou
- qu'elles ont été divulguées en application d'ordonnances, de règlements, de règles juridiques ou administratives, ou dans le cadre d'une procédure judicaire, administrative ou arbitrale, sous réserve que la Partie tenue de les divulguer ait préalablement informé la Partie propriétaire desdites informations et ait convenu avec cette dernière des moyens légaux permettant de limiter autant que possible leur divulgation.

Les engagements du présent article sont valables pendant la durée de la Convention de partenariat et pendant les cinq (5) ans qui suivront son échéance ou sa résolution.

Article 10 : Avenant

Toute modification du projet ou des clauses contenues dans la présente Convention de partenariat fera l'objet d'un avenant. Un avenant pourra notamment être conclu pour ajuster la répartition du financement entre les périodes de réalisation et/ou entre les partenaires.

Toutefois, comme précisé dans l'article 2, aucun avenant à la présente convention de partenariat portant sur un éventuel allongement de délai, ne pourra être apporté sans un accord formel de l'Agence Française de Biodiversité.

Article 11 : Résolution de la convention de partenariat

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre Partie, des engagements issus de la présente Convention de partenariat, et après épuisement des voies amiables, celle-ci pourra être résolue de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un (1) mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La CCM sera en droit de suspendre le versement de la contribution et/ou mettre fin à la convention de partenariat en cas de manquement tel que qualifié ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

- manquement par la CCM à l'une de ses obligations au titre de la convention de partenariat, en ce compris notamment : le non-respect du versement de la participation financière validée dans la convention de partenariat à la RNG, le non-respect du versement de la contribution financière validée dans la convention de partenariat au CBNSA ;
- cessation de la réalisation ou constatation notamment au vu des états d'avancement transmis de la non réalisation du programme d'actions conformément aux termes de l'article 4, que cette cessation ou non réalisation soit imputable ou non aux parties ;
- toute modification d'une des parties sans l'accord préalable des parties qui serait susceptible d'avoir un effet significatif défavorable sur la réalisation du programme d'actions ;
- dissolution ou liquidation de la CCM.

En cas de fin anticipée de la présente Convention de partenariat, les parties présenteront un compte-rendu détaillé des actions menées et un bilan financier sur la base desquels le solde de la contribution financière restant à verser sera calculé au prorata des actions effectivement réalisées. En cas de trop perçu, un reversement sera demandé.

La convention de partenariat pourra également être résolue en cas de force majeure.

Article 12 : Litiges

Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les contestations qui pourraient survenir de la validité, l'interprétation et/ou de l'exécution des clauses de la présente convention de partenariat.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le tribunal compétent.

Article 13 : Documents contractuels

Les documents contractuels constitutifs de la Convention de partenariat sont les suivants :

- La présente convention de partenariat
- Les annexes 1 et 2 de la présente convention de partenariat

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20181113-2018_135-DE

Fait en 3 exemplaires originaux, à Martillac, le

La Présidente de L'association pour la Réserve Naturelle Géologique de Saucats La Brède,	**Le Président du Syndicat Mixte du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique,**	**Le Président de la Communauté de Communes de Montesquieu,**
Madame Joëlle Riss	Monsieur Arnaud Dellu	Monsieur Christian Tamarelle